NCC CCN

Canada

Ceinture de verdure
Révision du Plan directeur

Phase 1 – Étape B

Vision : Ceinture de verdure en 2060

Produit au nom de la
Commission de la capitale nationale

Par SENES Consultants Limited
Juin 2010

Table des matières

1.0 Introduction 1

1.1 Le processus de révision 1
1.2 Qu'est-ce qu'une vision? 2
2.0 Le contexte 5

2.1 État actuel de la Ceinture de verdure 5
2.2 Le processus d'élaboration d'une vision de la Ceinture de verdure pour l'année 2060 10
3.0 Aperçu des résultats 13

3.1 Les rôles de la Ceinture de verdure dans l'avenir 13
3.2 Les principes fondamentaux 13
3.3 La rétroaction sur la vision par thèmes 13
4.0 L'analyse 17

5.0 Les recommandations 16

5.1 Une vision pour la Ceinture de verdure de 2060 16
5.2 Un énoncé de mission pour la Ceinture de verdure 17
5.3 Mise à jour des prémisses et principes fondamentaux de la Ceinture de verdure 17
5.4 La mise à jour des rôles de la Ceinture de verdure 18
5.5 Les buts et objectifs complémentaires 19

Annexes

A – Commentaires du Comité consultatif public sur la vision

B – Résumé des commentaires émis lors du Forum national sur la vision

C – Résultats du vote tenu lors de la consultation publique sur les énoncés de vision

1.0 Introduction

Le présent document est le deuxième rapport important produit dans le cadre de la révision du Plan directeur de la Ceinture de verdure de la capitale nationale de 1996, et marque l'achèvement de l'étape B de la Phase 1, c'est-à-dire la mise à jour de la vision de la Ceinture de verdure. Le but de ce rapport est de documenter le processus de l'élaboration d'un énoncé de vision, le résumé des commentaires, l'analyse et les recommandations pour une vision actualisée de la Ceinture de verdure pour l'année 2060, le tout appuyé par des recommandations pour les rôles, les principes ainsi que les buts et objectifs mis à jour de la Ceinture de verdure. L'achèvement de cette étape de l'étude sera couronné par l'approbation de principe d'une vision renouvelée pour la Ceinture de verdure de 2060 par le conseil d'administration de la CCN.

1.1 Le processus de révision

La première phase du processus de révision du Plan directeur de la Ceinture de verdure a été terminée à l'automne 2009. Cette phase a évalué les *conditions* e*xistantes* dans les limites de la Ceinture de verdure, en documentant son état de santé et ses forces actuels. Ces éléments contextuels, rassemblés dans le rapport *Révision du Plan directeur de la Ceinture de verdure - Phase 1 - Étape A - Évaluation des conditions actuelles (Juin 2009)*, ont été compilés après de longues consultations auprès du grand public et du personnel de la CCN et de la Ville d'Ottawa, ainsi qu'auprès des locataires agricoles, commerciaux, institutionnels et résidentiels et des intervenants fédéraux dans les limites de la Ceinture de verdure. Les commentaires reçus de ce premier ensemble de contacts d'intervenants ont contribué à mettre en valeur des perspectives sur l'expérience, la facilité d'utilisation et l'efficacité du Plan directeur, et sur l'état actuel et la santé de la Ceinture de verdure, en plus de faire ressortir les forces de la Ceinture de verdure, ses faiblesses, ses défis et ses possibilités d'avenir. Cette approche et les divers moyens de consultation (rencontres, entrevues, consultations publiques) ont donné naissance à un ensemble d'intervenants intéressés et engagés dans l'étape de l'élaboration d'une vision nécessaire pour mettre à jour le Plan directeur.

Une fois les conditions actuelles identifiées, la deuxième composante de la première phase de la révision a débuté à l'automne 2009. Cet exercice qui s'inscrit dans le cadre du Plan directeur vise à élaborer une vision de ce que la Ceinture de verdure devrait être en 2060, soit un horizon de 50 ans En fin de compte, cette vision pourrait énoncer l'intention et fixer les orientations pour l'avenir de la Ceinture de verdure jusqu'à l'année 2100.

Une fois que cette phase sera terminée et qu'une vision à long terme pour la Ceinture de verdure aura été définie, des options pour les concepts d'aménagement de la Ceinture de verdure seront considérées, pour arriver à des plans de secteurs plus détaillés qui préciseront de quelle façon les plans d'aménagement devraient être mis en œuvre. L'approbation du Plan directeur révisé final de la Ceinture de verdure est prévue pour la fin de 2011. Les cinq étapes nécessaires pour s'acquitter du processus de révision peuvent être résumées comme suit :

A. **Les conditions actuelles,** la recherche et l'évaluation, pour établir l'état actuel de la Ceinture de verdure;
B. **La vision** pour la Ceinture de verdure dans 50 ans;
C. **Le(s) plan(s) conceptuel(s) d'aménagement, les principes directeurs et les objectifs stratégiques** qui procurent les options pour traduire la vision raffinée dans la réalité;
D. **Les plans de secteur** pour fournir des directives détaillées pour chacun des secteurs géographiques de la Ceinture de verdure; et
E. **Le Plan directeur révisé final,** qui sera approuvé par le conseil d'administration de la Commission de la capitale nationale et communiqué aux intervenants.

1.2 Qu'est-ce qu'une vision?

Avant d'exposer les grandes lignes du processus d'élaboration d'une vision et de la place globale qu'il occupe dans la révision du Plan directeur de la Ceinture de verdure et dans la mise en œuvre subséquente du Plan, il vaut la peine de revenir sur la définition de ce qu'une vision ou un énoncé de vision devrait être. Dans le cadre d'une planification stratégique, l'énoncé de vision pour une organisation, c'est sa perspective à long terme de ce qu'elle souhaite pour l'avenir. L'énoncé qui décrit cet état désiré de l'avenir devrait :

- être une source d'inspiration;
- être concis;
- décrire sa raison d'être;
- donner une image claire et une orientation à partir desquelles des individus peuvent, avec le temps, prendre des décisions de gestion appropriées qui contribuent à réaliser l'avenir désiré;
- être mémorable;
- demeurer valable pour une longue période de temps, même des décennies;
- décrire un avenir radieux;
- être harmonisé avec les valeurs et la culture de l'organisation.

Une fois qu'une vision est énoncée, elle est appuyée par :

- *un énoncé de mission* qui véhicule le dessein fondamental de l'organisation, en définissant la clientèle, les procédés critiques et le niveau souhaité de performance requise pour réaliser la vision;
- *les prémisses* et *principes fondamentaux* qui articulent les fondements à long terme de la gestion de la Ceinture de verdure et les valeurs et engagements de l'entreprise;
- *les énoncés de rôle* qui sont davantage définis par le biais des buts particuliers;
- *les buts* qui représentent les énoncés d'action de l'orientation stratégique pour la mise en œuvre de la vision et qui démontrent un engagement à l'égard des intentions et aspirations générales;

- *les objectifs* qui traduisent chacun des buts en tâches qui sont formulées comme des résultats ou des produits mesurables, qui contribuent à la réalisation d'un but au complet ou en partie;
- *les cibles* qui sont exprimées comme des objectifs numériques particuliers qui représentent les conditions de l'état final à réaliser.

La Figure 1 qui suit illustre la hiérarchie de ces termes qui constituent le cadre de travail de la mise à jour du Plan directeur de la Ceinture de verdure de 1996.

Figure 1 – Cadre du Plan directeur de la Ceinture de verdure – Hiérarchie des termes

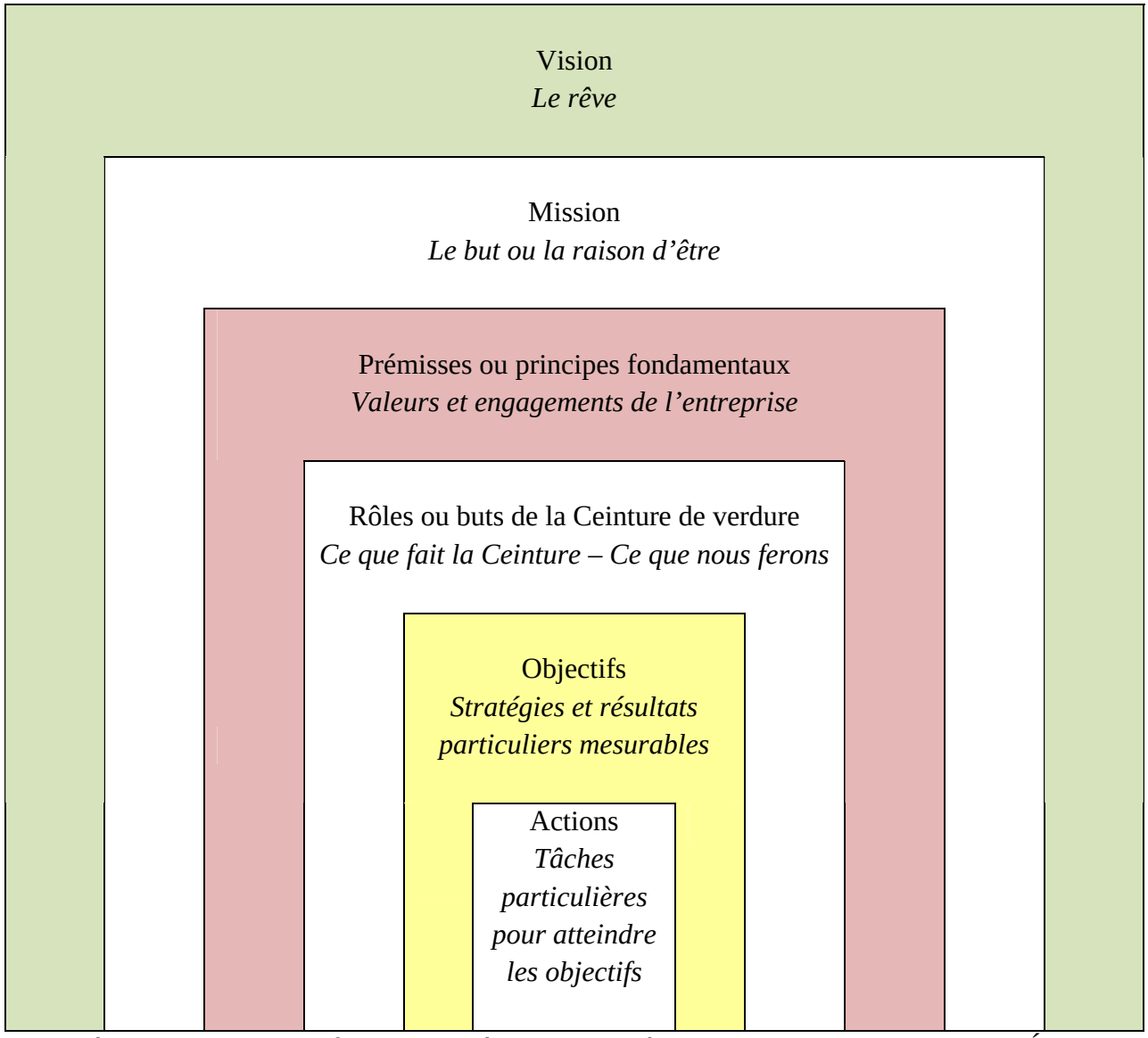

Adapté du Manuel de planification stratégique du Collège d'agriculture de la Nouvelle-Écosse

2.0 Le contexte

La création de la Ceinture de verdure de la capitale nationale qui a débuté par l'articulation d'une ceinture rurale pour entourer la principale aire urbanisée de la capitale du Canada dans le Plan Gréber de 1950, est parvenue par le biais d'acquisitions opportunes de terrains et d'une gestion efficace aux 21 495 hectares de paysages diversifiés dont nous jouissons maintenant soixante ans plus tard. Un examen des conditions actuelles des terrains de la Ceinture de verdure, effectué à partir de la fin de 2008 jusqu'en 2009, a conclu que cet espace avait été bien planifié et géré au cours de cette période en fournissant des leçons, de l'expérience et des possibilités en évolution sur lesquelles on peut baser la planification pour les 60 prochaines années et plus.

On trouvera plus de détails sur les conclusions de l'évaluation des conditions actuelles dans le *Rapport sommaire sur les conditions actuelles - Phase 1 - Étape A* dont les principaux points touchant les conditions existantes, les possibilités et les contraintes actuelles pour la mise à jour de la vision de la Ceinture de verdure sont résumés ci-après.

2.1 État actuel de la Ceinture de verdure

Aperçu général

La Ceinture de verdure représente actuellement une ressource nationale de 21 495 hectares ou 215 km^2 de paysages naturels et ruraux qui assure une qualité de vie supplémentaire dans les limites du cœur de la ville d'Ottawa et de la région de la capitale nationale. Le Plan Gréber de 1950 a ouvert la voie à la création d'une ceinture de terrains ruraux entourant les aires urbanisées des anciennes municipalités suivantes : Ottawa, Nepean, Gloucester, Vanier (Eastview), Rockcliffe, Hull, Aylmer et Deschênes. La CCN a acheté et exproprié les terrains entre 1958 et 1966 pour une valeur d'environ 40 millions de dollars (en dollars de 1966) pour créer une ceinture verte publique dans la province d'Ontario. La planification de la Ceinture de verdure a évolué depuis l'acquisition de la majorité des terrains avec l'élaboration des plans de gestion de la Ceinture de verdure en 1972 et en 1981, et l'approbation du premier plan directeur en 1996. La révision actuelle mettra à jour le Plan directeur pour son approbation vers la fin de 2011, pour assurer une orientation pour les 10 prochaines années et pour mettre à jour la vision de la Ceinture de verdure pour les 50 prochaines années (2060).

Un résumé suit de chacun des principaux thèmes de la Ceinture de verdure, des utilisations du sol et des facteurs à considérer pour la planification et la gestion de ces terrains dans l'avenir. La Figure 2 fournit un résumé des proportions d'aménagement par types de terrains de la Ceinture de verdure.

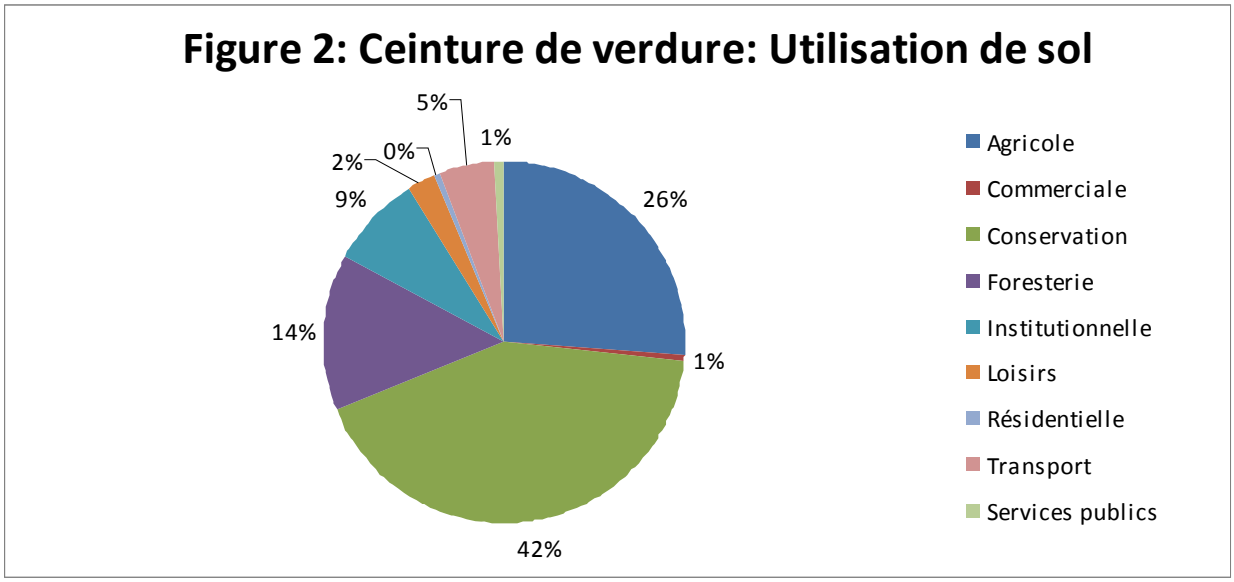

L'environnement naturel

La Ceinture de verdure est considérée comme l'aire la plus diversifiée du point de vue écologique dans l'est de l'Ontario, à la fois en fonction des caractéristiques et des espèces représentées par le biais des désignations environnementales naturelles continues dans les limites de la Ceinture de verdure. Environ la moitié de la Ceinture de verdure est composée d'aires naturelles désignées, y compris de vastes zones centrales, assurant la protection de ressources terrestres et aquatiques comme des terres humides d'intérêt régional, provincial et international. Mer Bleue est une zone humide reconnue internationalement en vertu de la Convention de RAMSAR. Un tiers des zones naturelles de la Ceinture de verdure (6 100 ha) sont boisées.

La CCN a identifié neuf habitats et écosystèmes naturels importants dans la Ceinture de verdure : la baie Shirley et le secteur Connaught, Stony Swamp et Mer Bleue sont les trois écosystèmes importants, alors que la forêt Chapel Hill North, le ruisseau Green, la forêt Pine Grove, le ruisseau Black Rapids, la forêt Pinhey et la baie Shirley et le secteur Crystal Bay sont les habitats d'intérêt. La Ceinture de verdure abrite 180 espèces indigènes rares dans la région, 19 espèces rares dans la province et 29 espèces à risque.

Points à considérer concernant l'environnement naturel futur de la Ceinture de verdure	
Les possibilités	**Les enjeux**
▪ **La conservation des écosystèmes et habitats valorisés** comme résultat des changements de désignation des terrains recommandés par la stratégie environnementale de la CCN. ▪ **L'amélioration de la connectivité du paysage par l'établissement de corridors (liens) écologiques** entre les parcelles de type habitat dans les limites et au-delà de la Ceinture de verdure. ▪ **La restauration des habitats perturbés** pour contrer les effets de la perte et de la fragmentation de l'habitat. ▪ **La gestion des plantations des forêts** pour encourager la diversité de l'**habitat.**	▪ **La perte et la fragmentation de l'habitat** dues aux aménagements et activités associés à l'urbanisation. ▪ **Le déclin de la biodiversité** dû aux changements dans les peuplements de végétaux et les modifications du paysage (p. ex., la croissance urbaine, le changement climatique). ▪ **La croissance des conflits entre l'homme et la faune** à mesure que les aires naturelles dans la région ne cessent de se rétrécir et que les animaux cherchent refuge dans la Ceinture de verdure. ▪ **L'introduction d'espèces végétales exotiques et**

▪ **La mise en œuvre d'une approche de gestion basée sur les écosystèmes et habitats** pour protéger l'environnement naturel de la Ceinture de verdure. ▪ **La promotion de la Ceinture comme une vitrine environnementale** et un lieu pour faire l'expérience de la nature. ▪ L'établissement d'une politique de **perte nulle** de l'environnement naturel. ▪ **L'évitement d'autres fragmentations internes des aires naturelles.** ▪ **La restauration des aires naturelles perturbées** pour contrer les effets de la perte et de la fragmentation de l'habitat. ▪ **La prise d'autres mesures de planification pour atténuer les impacts humains.**	**envahissantes** – environ 26 % des plantes de la Ceinture ne sont pas indigènes.

Les loisirs

La riche diversité actuelle des installations de loisirs dans les limites de la Ceinture de verdure est mise à profit régulièrement par un grand nombre de résidants locaux. On y accueille un total de 3,5 millions de visites par année pour profiter de la vaste gamme des possibilités et installations de loisirs qu'offre la Ceinture de verdure, notamment :

- plus de 150 km de sentiers pour la marche, la bicyclette, le ski, la raquette et la motoneige;
- des installations de mise à l'eau des embarcations, de pique-nique, de terrains de sports, de centre communautaire, de camping, de centre équestre, de toboggan, de promenade de chien sans laisse, et de terrains de golf;
- des sites patrimoniaux comme la Vieille Ferme, le four à chaux, Carlsbad Springs;
- des panneaux d'interprétation le long de 11 sentiers de la Ceinture de verdure.

Environ la moitié, soit 23 km sur les 56 km, du réseau complété des sentiers récréatifs de la Ceinture de verdure est désignée pour assurer une expérience didactique et récréative continue et variée de la Ceinture de verdure. Il existe encore des possibilités de meilleure intégration avec les occasions de loisirs de l'extérieur de la Ceinture de verdure ainsi qu'avec une meilleure promotion et une plus grande livraison des programmes d'interprétation pour améliorer les expériences et les activités de loisirs. Les partenariats peuvent aussi contribuer à accroître la capacité récréative par une augmentation des ressources disponibles. La gestion des ressources en matière de loisirs devra tenir compte des pressions comme l'accroissement de la population et les impacts éventuels du changement climatique.

Points à considérer concernant les loisirs futurs de la Ceinture de verdure	
Les possibilités	**Les enjeux**
▪ L'élaboration d'un profil cohérent de la Ceinture de verdure et **l'amélioration des connaissances de la communauté.** ▪ L'accroissement de la **capacité de la Ceinture de verdure à résister aux changements prévus au** climat, à la disponibilité de l'eau, et aux espèces et usages envahissants. ▪ L'amélioration de la Ceinture de verdure en tant que **destination touristique de la capitale** par la création de plus d'occasions pour le public de jouir de la Ceinture, de faire l'expérience de la nature et d'apprécier le rôle de la Ceinture dans l'équilibre entre les	▪ L'accroissement de la population exercera une pression supplémentaire sur la **Ceinture de verdure pour offrir plus de possibilités en matières de loisirs pour les résidents locaux**, **tels que** terrains de sports et parcs de promenade de chien sans laisse, ce qui pourrait avoir une incidence sur les autres fonctions de la Ceinture de verdure (comme la conservation, l'agriculture).

environnements naturel et urbain dans le maintien de communautés en santé. ▪ Une meilleure **intégration des installations récréatives existantes** dans les limites de leurs paysages environnants. ▪ La conception de futures installations de loisirs dans les limites de la Ceinture de verdure **qui s'harmonisent à son caractère et à ses rôles ruraux**. ▪ L'achèvement de l'aménagement du **réseau des sentiers récréatifs de la Ceinture de verdure**. ▪ **La tendance vers des activités extérieures plus spontanées et moins organisées** offre la possibilité d'investir stratégiquement dans des programmes supplémentaires d'interprétation.	▪ **Le changement climatique** pourrait avoir des incidences sur le calendrier, la durée et la qualité des activités de loisirs estivales et hivernales. ▪ **Le manque d'activités d'interprétation et d'implication active** dans les limites de la Ceinture de verdure.

L'agriculture

Les terres agricoles hautement productives et les investissements dans les bâtiments de ferme, les clôtures et les systèmes de drainage agricole sont des éléments d'actif qui requièrent l'attention et l'appui pour la viabilité de l'exploitation agricole à long terme. La productivité de ces fermes et la proximité entre elles et la population urbaine environnante présentent la possibilité de contribuer davantage à la demande actuellement croissante d'aliments locaux. Les terres agricoles représentent un peu plus du quart de la Ceinture de verdure par le biais des 78 propriétés appartenant à la CCN, qui comprennent 63 fermes dont 56 sont actuellement louées. Aussi, un bloc de terres agricoles situé dans le sud-ouest de la Ceinture de verdure, au nord de Barrhaven, constitue la Ferme de recherche de la Ceinture de verdure, gérée par Agriculture et Agroalimentaire Canada. Les installations de recherche vétérinaire de l'Agence canadienne d'inspection des aliments sont immédiatement adjacentes à l'ouest de ces terres. Ces fermes de la Ceinture de verdure consistent en grande partie en terres agricoles hautement productives, dont environ 3 800 ha de sols à haut rendement (catégories 1, 2 et 3 sans restrictions ou avec des restrictions modérées) et environ 1 300 ha de sols de moindre capacité (avec des restrictions plus sévères). Ces fermes comprennent une gamme de types de fermes – cultures en rangs (26), chevaux (14), légumes (13), fruits (6), bœuf (6), volaille (6), moutons ou chèvres (4), produits laitiers (3), produits biologiques (3) avec vente de produits agricoles par le biais de kiosques de produits locaux, de ventes aux marchés locaux et d'exploitations d'auto-cueillette.

Points à considérer concernant l'agriculture future de la Ceinture de verdure	
Les possibilités	**Les enjeux**
▪ L'établissement d'une **politique de perte nulle des terres agricoles.** ▪ Les fermes de la Ceinture de verdure peuvent satisfaire davantage notre demande en **produits alimentaires locaux** et peuvent inculquer au public la valeur de l'agriculture et des terres agricoles. ▪ La poursuite de la tendance vers des pratiques **agricoles plus durables.** ▪ La mise en œuvre de nouvelles pratiques de gestion et de location qui attirent des **locataires à long terme** et encourage la transmission de l'entreprise agricole de génération en génération. ▪ L'accroissement de la **diversité des cultures et des élevages** autant que possible. • La recherche des possibilités en matière de **l'agro-tourisme** et de participation communautaire.	▪ **La poursuite de la tendance aux parcelles de ferme plus étendues** pour maintenir la viabilité économique. ▪ **La perte de terres agricoles** pour d'autres usages, des infrastructures. ▪ Les incidences des **conflits de la faune et du voisinage urbain.** ▪ Les investissements requis pour la **gestion des biens du capital agricole** (clôtures, hangars, maisons, drains agricoles, champs).

Le milieu bâti

Le rôle convenu de la Ceinture de verdure dans le plan actuel est d'accueillir les installations fédérales dont les activités exigent pour leur fonctionnement un certain éloignement de la population urbaine. Ces installations comprennent notamment le ministère de la Défense nationale, CANMET, la Gendarmerie royale du Canada (GRC), Industrie Canada, l'Agence canadienne d'inspection des aliments et Agriculture Canada. De plus, l'acquisition des terrains de la Ceinture de verdure qui a eu lieu principalement vers la fin des années 1950 et au début des années 1960 a eu pour résultat l'adoption d'un certain nombre d'installations déjà construites comme les 270 résidences louées à bail, des institutions (églises, écoles, le Centre de détention régional) et des infrastructures existantes (routes, systèmes d'égouts sanitaires et pluviaux, canalisations d'eau, lignes électriques et gazoducs). D'autres bâtiments ont été ajoutés à la Ceinture de verdure depuis sa création comme le campus Carling de Nortel, l'hôpital Queensway-Carleton, et des infrastructures (comme les autoroutes 416 et 417, les voies de transport en commun et les stationnements incitatifs).

Points à considérer concernant le milieu bâti futur de la Ceinture de verdure	
Les possibilités	**Les enjeux**
▪ **L'élaboration d'une stratégie qui équilibre l'emplacement des infrastructures nécessaires de la communauté avec la réduction des impacts sur les terrains de la Ceinture de verdure** (dans la mesure du possible, éviter la fragmentation, le regroupement, d'autres options). ▪ **La prise en compte des impacts de l'urbanisation adjacente.** ▪ L'amélioration de la sensibilisation du public concernant **les buts et fonctions des installations fédérales et autres** situées dans les limites de la Ceinture de verdure. ▪ **L'amélioration des structures et du fonctionnement des installations existantes** pour qu'elles soient compatibles avec les rôles et fonctions de la Ceinture de verdure. ▪ Le maintien d'un **équilibre durable entre les besoins humains, paysagers et écologiques.** ▪ La spécification des **buts à court et à long terme pour les résidences dans la Ceinture de verdure** ▪ La formation d'une nouvelle génération de citoyens **engagés à l'égard des valeurs des paysages naturels et ruraux**.	▪ La garantie que les nouvelles installations bâties et infrastructures dans la Ceinture de verdure, ainsi que la croissance urbaine à l'extérieur de la Ceinture de verdure, **ne compromettent d'aucune façon la protection des paysages naturels, agricoles et culturels** dans les limites de la Ceinture de verdure. ▪ **L'équilibre de l'expansion de l'environnement bâti** de façon à avoir le moins d'incidence possible sur les caractéristiques et les fonctions de la Ceinture de verdure. ▪ La nécessité de fournir des terrains nécessaires à la croissance des **institutions fédérales.**

Pressions actuelles et nouvelles tendances

La Ceinture de verdure a subi d'importantes pressions de la part de la croissance urbaine, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de la Ceinture de verdure, au cours des 10 dernières années. Cette pression a existé presque depuis le moment de la création même de la Ceinture de verdure, avec une incidence croissante au cours des années. En plus des impacts humains directs du milieu bâti et de l'aménagement et de l'exploitation des infrastructures urbaines, les caractéristiques de la Ceinture de verdure sont également sujettes à changement selon la disponibilité de l'eau, le climat, la diversité des espèces et les changements des systèmes naturels (le cycle de l'eau, le cycle des substances nutritives, la qualité de l'air, etc.). La croissance régionale continue est un facteur important à considérer dans la planification de l'avenir de la Ceinture de verdure.

Les pressions exercées sur la Ceinture de verdure et les nouvelles tendances qui ont un impact sur l'avenir de la Ceinture de verdure	
Les possibilités	**Les enjeux**
▪ **La recherche d'options de rechange à l'utilisation de terrains de la Ceinture pour l'élargissement des routes,** étant donné l'incidence importante qu'elles ont sur les terrains de la Ceinture de verdure. ▪ **Le regroupement des infrastructures** dans des couloirs. ▪ **L'implication des citoyens à participer** aux activités de défense et d'intendance pour la Ceinture de verdure. ▪ **La collaboration avec les partenaires municipaux et provinciaux** à la sauvegarde et à la protection de la Ceinture et à la mise en œuvre de la vision de la Ceinture de verdure. ▪ **La mise en œuvre d'une approche de gestion basée sur les écosystèmes** en ce qui concerne les projets requérant des terrains de la Ceinture de verdure. ▪ **L'intégration de politiques qui découragent la fragmentation** des paysages naturels, agricoles et ruraux. ▪ **L'ajout d'installations d'énergie alternative compatibles** lorsqu'elles sont appropriées étant donné les rôles et fonctions de la Ceinture de verdure. ▪ **L'exploration des possibilités d'ajouter des terrains pour agrandir la Ceinture de verdure** et améliorer sa capacité à remplir ses rôles. ▪ **La protection de la Ceinture de verdure par le biais d'une législation** pour mieux protéger ces terrains pour les générations futures. ▪ **Les plantations et les processus écologiques** de la Ceinture de verdure absorbent également des émissions de GES.	▪ On prévoit que les communautés situées à l'extérieur de la Ceinture de verdure accueilleront 115 000 nouveaux résidants, alors que **la population totale de la ville franchira le seuil de 1 000 000 d'habitants en 2021**. ▪ **Les installations bâties** actuelles de la Ceinture de verdure accueillent environ 13 000 travailleurs et 1 000 résidants. Les installations bâties répondent aux changements des priorités du gouvernement et certaines d'entre **elles peuvent nécessiter des agrandissements au fil du temps**. ▪ On compte 92 voies de trafic artériel qui traversent la Ceinture de verdure aujourd'hui. **Des projets importants de routes et de transport en commun sont proposés sur des terrains de la Ceinture de verdure** pour répondre aux demandes régionales en transports. ▪ Alors que le déplacement au travers de la Ceinture entre l'habitation située dans les communautés de banlieue à l'extérieur de la Ceinture de verdure vers des emplois situés à l'intérieur de la Ceinture émet des gaz à effet de serre (GES). ▪ **Les loisirs d'hiver et les processus biologiques dans les limites de la Ceinture de verdure pourraient être altérés au fil du temps**, comme résultat du changement climatique. ▪ **L'environnement naturel et les fermes agricoles sont touchés par l'empiétement urbain**, le déversement illégal de déchets, l'intrusion et les conflits avec les voisins urbains. ▪ **Les facteurs qui pourraient menacer l'écologie future de la Ceinture de verdure** comprennent l'urbanisation adjacente, la surutilisation des terrains de la Ceinture de verdure, la fragmentation de l'habitat, la perte de zones écologiques adjacentes, le changement climatique et les espèces envahissantes.

2.2 Le processus d'élaboration d'une vision de la Ceinture de verdure pour l'année 2060

En utilisant une présentation des forces et de l'état de santé actuels de la Ceinture de verdure comme base commune d'entente, l'équipe de l'étude de la révision de la Ceinture de verdure a entrepris un processus d'élaboration d'une vision comportant plusieurs étapes avec le concours des principaux intervenants tout au long de l'automne 2009 jusqu'au début de 2010. La Figure 3 présente les intervenants qui ont participé à tout le processus de révision.

Figure 3 : Intervenants de la Ceinture de verdure

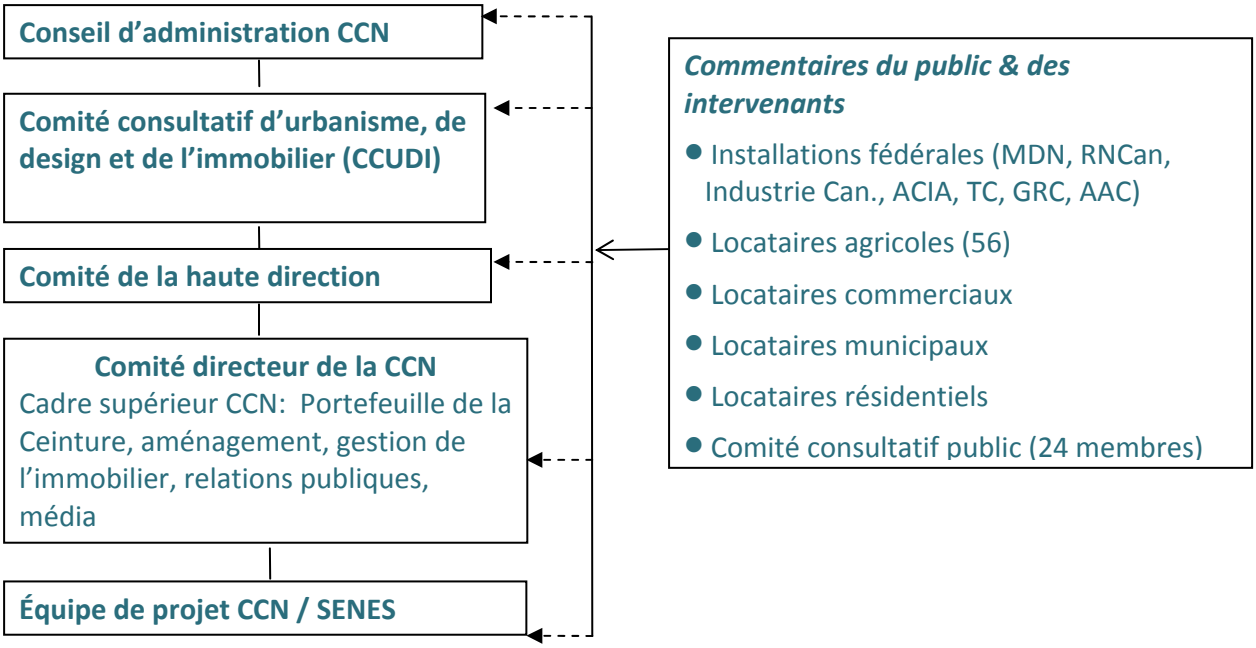

Les principaux événements organisés pour recueillir des commentaires sur la vision comprennent :

1) **Les ateliers sur la vision de septembre et octobre 2009 avec les cadres supérieurs de la CCN**, y compris le Comité directeur de la révision du Plan directeur de la Ceinture de verdure, le Comité de la haute direction, le Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier et le conseil d'administration de la CCN. Chacune de ces séances débutait par un survol de l'état actuel de la Ceinture de verdure, suivi par les avis des participants sur ce que la Ceinture de verdure devrait être, ses possibilités et contraintes actuelles, le but premier de la Ceinture de verdure et la pertinence de ses rôles actuels et de ses principes fondamentaux. Les résultats de ces séances ont contribué à la formulation et au cadrage de l'atelier national sur la vision ultérieur et aux séances de consultation publique subséquentes.

2) **La réunion du 27 octobre avec le Comité de consultation publique (CCP) -** Le format de cet échange de vues a été semblable à celui de la rencontre avec la haute direction : une présentation de l'état actuel suivie par une exploration d'un aperçu de la Ceinture de verdure en l'an 2060, de ses possibilités et contraintes, de la façon d'équilibrer son mandat national et les besoins locaux et de la pertinence de ses rôles actuels et de ses principes fondamentaux. L'annexe A propose un résumé des commentaires en matière de vision recueillis lors d'une discussion tenue avec les membres du CCP.

3) **Le Forum national sur la vision d'avenir tenu du 24 au 26 novembre -** Ce forum réunissait un peu plus de 100 participants tels que des locataires, des experts, des intervenants des niveaux fédéral et municipal ainsi que des représentants de la CCN. Le forum a débuté par une visite guidée d'après-midi à laquelle participaient les experts internationaux en matière de ceintures vertes, invités à présenter leurs points de vue et à stimuler les discussions des participants au cours des deux jours suivants. Une série de huit présentations sur des expériences internationales en matière de ceintures vertes, de viabilité des communautés, de principes d'intégrité écologique, ainsi que de l'histoire et de l'état actuel de la Ceinture de verdure de la capitale nationale, ont contribué à documenter les séances de travail en groupes des participants pour rêver de l'avenir de la Ceinture de verdure de l'année 2060 et pour raffiner les rôles, les principes fondamentaux et l'énoncé de vision de la Ceinture de verdure. L'annexe B propose un résumé des résultats du Forum national sur la vision d'avenir.

4) **Les séances de consultation publique des 26, 27 et 28 janvier 2010** – Trois séances de consultation publique ont été tenues à la fin de janvier dans les secteurs est, ouest et central par rapport à la Ceinture de verdure et environ 270 résidants y ont participé. Les séances se sont déroulées dans un format de portes ouvertes; les participants étaient invités à s'arrêter à diverses stations portant sur les principaux thèmes tels que le survol de la Ceinture de verdure, l'environnement naturel, l'agriculture, les loisirs, le milieu bâti ainsi que les pressions et tendances. À chacune de ces stations, des panneaux décrivaient les principales conditions actuelles, les possibilités et les contraintes, que les participants étaient invités à lire et ils étaient ensuite invités à formuler des propositions sur ce à quoi devraient ressembler ces aspects de la Ceinture de verdure en 2060. Une dernière station des options d'énoncé de vision proposait aux participants une gamme de choix pour lesquels ils devaient voter pour indiquer leurs visions préférées et non préférées pour l'avenir en fonction d'une perspective thématique (environnement naturel, agriculture, loisirs, milieu bâti) et pour l'ensemble de la Ceinture de verdure. Suite à des séances publiques, les mêmes informations et options de votation ont été offertes par le biais d'un questionnaire en ligne sur le site Web de la CCN. Environ 80 répondants ont rempli le bulletin de vote sur les énoncés de vision préférés et non préférés. L'annexe C propose un résumé des résultats du vote et de la gamme des commentaires reçus par le biais des séances de consultation publique et du questionnaire en ligne.

3.0 Aperçu des résultats

La gamme importante de commentaires exprimés tout au long du processus d'élaboration d'une vision porte sur tous les aspects de l'état de santé et de la structure actuels et futurs de la Ceinture de verdure. Cette rétroaction de haute qualité qui a découlé des événements décrits plus haut est résumée par thèmes en fonction des suggestions sur les futurs rôles et principes fondamentaux et sur la vision future de la Ceinture de verdure. Des commentaires divergents exprimés par le biais de la rétroaction des intervenants sont présentés le cas échéant.

3.1 Les rôles de la Ceinture de verdure dans l'avenir

Dans l'ensemble, les intervenants étaient d'avis que les rôles actuels de la Ceinture de verdure demeuraient pertinents. Il y a un consensus général qui vise le renforcement de la préservation et de la connectivité des systèmes naturels de la Ceinture de verdure et un solide appui à l'égard de l'intégration de la durabilité environnementale dans le cadre de tous les rôles. Des opinions mixtes ont été exprimées concernant le rôle des installations bâties et leur existence à long terme dans les limites de la Ceinture de verdure, tempérées par la réalité du mandat actuel de la CCN et du mandat original de la Ceinture de verdure de fournir un emplacement pour les institutions (fédérales) qui exige de l'espace et un éloignement des secteurs urbanisés. Certains participants ont aussi remis en question le maintien des rôles distinctifs et symboliques du rural (parmi ceux-là, certains étaient préoccupés par la pertinence du maintien du « rural »).

3.2 Les principes fondamentaux

De même, les intervenants ont convenu de la pertinence continue des principes fondamentaux pour la Ceinture de verdure, avec plus de modifications pour la mise à jour de ces principes. Certains ont remis en question le rôle continu de la recherche et de la production de revenus. La majorité, cependant, avait tendance à appuyer la convenance de la recherche dans la Ceinture de verdure en relation avec le rôle engagé de la CCN dans la démonstration de son leadership environnemental tel qu'articulé dans sa Stratégie environnementale de 2009. On perçoit comme convenable la production de revenus, tout en clarifiant que le respect des rôles et valeurs de la Ceinture de verdure doit primer sur la production de revenus. Comme pour les rôles de la Ceinture de verdure, on recommande que les principes soient renforcés en ce qui concerne la préservation et l'amélioration de l'intégrité écologique et de la connectivité générale avec les autres systèmes et composantes. De plus, on a réitéré et recommandé le renforcement de l'importance actuelle exprimée à l'égard des partenariats pour la gestion de la Ceinture de verdure.

3.3 La rétroaction sur la vision par thèmes

La présente section résume la rétroaction des intervenants sur la vision par thèmes.

En général

- **Vérification des principales conclusions de l'examen** de l'état actuel de la Ceinture de verdure, tel que décrit dans la section 2.

- Le recours à des **partenariats à intervenants multiples** pour gérer les terrains de la Ceinture de verdure et aider à atteindre les objectifs énoncés, qui est précisé dans l'actuel Plan directeur et identifié comme un domaine à renforcer, a porté fruit pour ceux qui gèrent des ceintures vertes dans d'autres juridictions; certains ont noté que la formation et l'engagement des autres génèrent de l'énergie et rapportent plus que ce qui avait été prévu, comme les résidants de communautés des É.-U. qui votent pour se taxer eux-mêmes davantage pour mettre de côté des terres naturelles et agricoles pour le bien commun.

> *« Plusieurs autres juridictions ont sacrifié progressivement leurs ceintures vertes et ont vécu pour regretter leurs décisions en matière d'aménagement »*
> ***David Gordon**, Atelier national sur la vision, CCN, 2009*

- La capitale nationale est bien chanceuse de posséder une telle étendue de terrain, vaste et diversifiée, sécurisée et propriété de l'État au moment où cela se produit; de nombreux participants ont demandé que cette ressource soit **préservée le plus possible pour les générations actuelle et futures.**
- Les **rôles des ceintures vertes** dans d'autres juridictions sont généralement **axés sur les systèmes naturels** et tendent vers la fourniture d'**aliments locaux** ou la sécurité alimentaire. Les systèmes agricoles soutenus par les communautés sont également en croissance.
- La contribution continue de la Ceinture de verdure à la **qualité de vie** et à l'**image de la région de la capitale nationale**.
- **La Ceinture de verdure devrait être facilement accessible pour tous** par le biais de mesures comme l'information, le transport en commun, la promotion (dans le paysage par la signalisation), les raccordements pour la marche et la bicyclette et sans frais d'entrée.
- **Éviter tout nouvel impact ou fragmentation des terrains de la Ceinture de verdure.**
- Une majorité d'intervenants dans tout le processus ont recommandé que le slogan **« Mettez-y plus de vert »** soit adopté comme une priorité pour l'avenir de la Ceinture de verdure.

L'environnement naturel

- **Accroître la connectivité écologique** à l'intérieur et à l'extérieur de la Ceinture de verdure devrait être le principal objectif de la planification de la Ceinture de verdure.
- **Rendre la Ceinture de verdure encore plus verte** et explorer les possibilités d'aménager de nouveaux corridors de verdure pour compenser la fragmentation causée par les usages institutionnels et autres.
- **De vastes zones d'habitat dans des blocs contigus** valent mieux qu'un habitat fragmenté.
- **La gestion basée sur les écosystèmes** pour la Ceinture de verdure exige la coopération entre les organismes et la coordination de l'information et de la recherche.
- Les intervenants qui ont participé au Forum national sur la vision d'avenir et aux séances de consultation publique ont exprimé avec une écrasante majorité leur appui au **renforcement de l'intégrité écologique de la Ceinture de verdure,** à la fois à

l'intérieur de la Ceinture de verdure et dans les secteurs environnants à l'extérieur de ses limites.

L'agriculture

- **Poursuivre énergiquement l'activité des marchés d'aliments locaux.**
- **Mettre en valeur les pratiques d'agriculture durable** qui soutiennent l'intégrité écologique à titre de modèle pour les populations locales, nationales et internationales.
- **Accroître l'aide de la CCN à l'endroit des agriculteurs de la Ceinture de verdure** pour qu'ils atteignent leurs buts de durabilité et de viabilité économique.
- Un grand nombre des membres du public ont exprimé **leur support indéfectible pour la diversité agricole** dans l'ensemble de la Ceinture de verdure, pour la **provision d'aliments locaux**, pour **l'appui approprié aux agriculteurs** et pour la possibilité de **l'expérience acquise sur place** des exploitations agricoles de la Ceinture de verdure.
- Certains membres du public ont remis en question le besoin de l'agriculture à l'intérieur de la Ceinture de verdure.

Les loisirs

- **Étendue et gamme phénoménales de possibilités de loisirs** à améliorer et à mettre en valeur.
- Accroître la **sensibilisation du public** par rapport à la Ceinture de verdure par le biais de l'amélioration **de la signalisation et des possibilités d'ordre didactique.**
- **Les visiteurs attachent une grande valeur aux possibilités de loisirs de la Ceinture de verdure**, particulièrement au réseau des sentiers récréatifs, qui offre l'accès à une si grande diversité d'expériences de la nature et du paysage.
- Les résidants souhaiteraient voir **la mise en valeur continue des réseaux des sentiers** avec des commodités sélectionnées pour leur amélioration.

Le milieu bâti

- **Réduire l'impact des milieux bâtis actuels** sur les rôles et les fonctions de la Ceinture de verdure.
- **Gérer** avec soin **tous les ajouts au milieu bâti par le biais du design.**
- **Considérer d'interdire toute nouvelle installation construite, réviser celles existantes concernant leur compatibilité avec les rôles de la Ceinture de verdure et, éventuellement, considérer l'élimination progressive des éléments bâtis** dans les limites de la Ceinture de verdure.
- **Considérer le développement des terrains qui, actuellement, n'ont pas d'autres fonctions dans la Ceinture de verdure,** en utilisant les produits pour l'acquisition d'autres terrains de la Ceinture de verdure.
- Le besoin de **consolider les campus fédéraux** grâce à des fonctions complémentaires sur un même site et d'intensifier les zones déjà construites pour éviter la perte de terrains supplémentaires de la Ceinture de verdure.

- **Éviter l'aménagement futur d'installations construites dans la Ceinture de verdure**, peut-être en ne considérant que les installations qui sont nécessaires et qu'on ne peut d'aucune manière implanter ailleurs.

Pressions et tendances - Les infrastructures

- **Les projets de transport en commun devraient être priorisés** par rapport à la construction de nouvelles routes.
- **Autoriser les aménagements verts compatibles et compléments des rôles et fonctions de la Ceinture de verdure,** particulièrement le long des corridors existants d'infrastructures ou sur des terrains non utilisés pour d'autres fins de support de la Ceinture de verdure. Plusieurs membres du public ont réitéré ce point de vue, en proposant d'**éviter l'aménagement futur d'infrastructures à l'intérieur de la Ceinture de verdure**, peut-être en ne considérant que les installations de transport en commun qui sont nécessaires et qu'on ne peut d'aucune manière implanter ailleurs.
- Les **plus grands défis** des autres ceintures vertes sont similaires aux nôtres – la **pression des aménagements résidentiels et commerciaux et des infrastructures.** Il existe plusieurs exemples de villes qui ont considérablement réduit leurs ceintures vertes en regrettant plus tard la perte de leur ressource.

Pour plus de détails sur la nature des commentaires des intervenants recueillis au cours des événements de l'élaboration d'une vision, prière de se reporter au rapport de consultation publique sur la vision intitulé « Vision – Ceinture de verdure en 2060 ».

4.0 L'analyse

Le présent rapport présente un bref résumé des centaines de propositions formulées par les intervenants et experts en matière de ceinture verte, en mettant l'accent sur les principales tendances et les messages reçus. Afin de considérer les nombreux points de vue des groupes et des individus, ainsi que l'historique, l'évolution et l'état actuel de la Ceinture de verdure, la synthèse de cette grande quantité de commentaires pour la formulation d'une vision pour la Ceinture de verdure s'est appuyée sur un certain nombre de principes, à savoir :

- le respect pour le paysage original d'avant le premier établissement et des changements apportés à mesure que les gens se sont installés dans le secteur;
- le respect pour le concept original de la Ceinture de verdure du Plan Gréber et pour les efforts subséquents de planification de ces terrains entre 1950 et maintenant, en 2010;
- la compréhension de la composition de l'actif, de la santé, des possibilités et contraintes actuelles des terrains et des installations de la Ceinture de verdure;
- la prise en considération des tendances projetées qui pourraient appuyer et remettre en question l'intégrité de la Ceinture de verdure;
- la réalisation de la contribution de la Ceinture de verdure aux objectifs de la CCN à l'égard de la capitale nationale;
- l'engagement de la CCN en matière de qualité et de durabilité environnementales conformément à sa *Stratégie environnementale* de 2009;
- les leçons tirées des autres juridictions;
- la prise en considération des commentaires émis par *tous* les intervenants.

Compte tenu de toute cette information, les énoncés de vision proposés qui suivent comportent deux parties. La première est consacrée à la célébration de l'historique et des origines des aménagements paysagers, des rôles et des caractéristiques de la Ceinture de verdure. La seconde est consacrée à la considération de l'avenir et de la façon dont la Ceinture de verdure évoluera au cours des cinquante ou cent prochaines années ou davantage.

Une des forces les plus puissantes articulées pour la Ceinture de verdure a été le simple énoncé qu'« elle existe » et qu'elle a existé pendant plusieurs décennies, malgré les pressions de l'urbanisation.

La quantité et la qualité des commentaires qui ont été compilés tout au long du processus d'élaboration d'une vision des six derniers mois sont riches de propositions, et non seulement pour documenter la vision de 2060 de la Ceinture de verdure proposée dans le présent rapport. Il y a aussi un grand nombre, estimé à des centaines, de suggestions qui orienteront le raffinement des politiques et la préparation des plans de secteur détaillés grâce auxquels des améliorations tangibles seront spécifiées.

Figure 4 – Élaborer la vision de la Ceinture de verdure
Vision

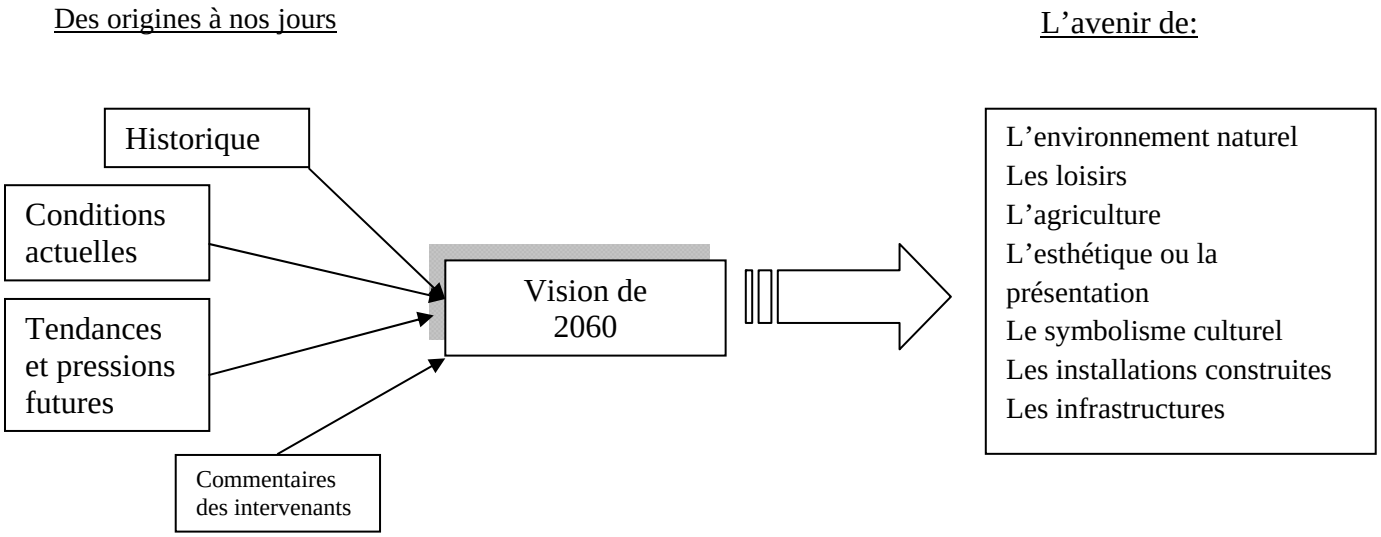

Dans le cadre du processus de proposition des options d'énoncés de vision, on a entrepris un examen des énoncés de vision d'autres territoires semblables. Il s'agissait, entre autres, des énoncés de vision articulés pour d'autres juridictions de ceintures vertes, dont certaines ont participé à l'atelier national sur la vision, et d'autres ont été examinées au cours de la phase portant sur l'état actuel, ainsi que des énoncés de vision pour des ceintures vertes d'autres capitales. De même, on a tenu compte des énoncés de vision de plusieurs parcs nationaux canadiens lors du choix d'un modèle de présentation pour la vision mise à jour de la Ceinture de verdure. Les énoncés de vision ont tendance à se classer dans deux catégories, soit un simple état souhaité pour l'avenir, succinct et d'une grande portée, ou une articulation détaillée des principaux éléments qui font partie des conditions souhaitées pour l'avenir du territoire. Les premiers énoncés ont tendance à se résumer à une ou deux phrases alors que les derniers constituent environ deux paragraphes (souvent plus) et près d'une page en longueur. Les énoncés les plus courts avaient tendance à être les plus mémorables.

En abordant le contenu de l'énoncé de vision pour la Ceinture de verdure, on a constaté qu'un certain nombre de mots clés avaient tendance à être répétés dans les commentaires des intervenants et dans la documentation existante sur les ceintures vertes. Les mots ou concepts qui suivent ont été incorporés, dans la mesure du possible, dans les énoncés de vision proposés dans la section 5 :

vivant, respiration
partie d'un plus grand ensemble
rural
durable
multifonctionnel
symbole
célébrer
plus vert ou écologique
accessible
usages mixtes et paysages
exprimer les raisons de son unicité
connectivité

héritage
paisible
importance nationale
poumons de la capitale
une expérience
un modèle

5.0 Les recommandations

La présente section présente les options du futur énoncé de vision de la Ceinture de verdure recommandées pour approbation de principe. Elle recommande également la rédaction d'un énoncé préliminaire de mission et la mise à jour des rôles et principes, des buts et des objectifs de la Ceinture de verdure pour approbation de principe, en gardant à l'esprit que la version finale de ces énoncés sera raffinée davantage au cours de l'étape C de la Phase 2, lors de l'élaboration de la mise à jour du concept d'aménagement.

5.1 Une vision pour la Ceinture de verdure de 2060

En tenant compte de la création, de l'historique, des forces actuelles, de l'état de santé et de l'utilisation de la Ceinture de verdure, ainsi que de la gamme des commentaires émis par les intervenants de la Ceinture de verdure, on a formulé un certain nombre d'énoncés de vision possibles. S'appuyant sur les éléments souhaités pour une vision, ainsi qu'il est fait mention dans la section 1.0, **le Conseil d'administration a approuvé le 24 novembre 2010 l'énoncé de vision 2060 :**

> **« La Ceinture de verdure assurera la pérennité des systèmes naturels, de l'agriculture, des opportunités éducatives et récréatives de plein-air qui inspireront les Canadiennes et les Canadiens et contribueront au développement durable et à la qualité de vie dans la région de la capitale du Canada. »**

Les concepts dont on a tenu compte lors de l'élaboration des énoncés de vision proposés comprennent les résultats généraux souhaités suivants pour la Ceinture de verdure de 2060 :

- protéger et raccorder les zones naturelles pour les humains et la faune;
- être un symbole de fierté pour tous les Canadiens, et représenter notre riche passé, notre présent et notre avenir;
- être un lieu d'apprentissage et d'institution de bonnes pratiques exemplaires pour les autres communautés;
- continuer d'être un oasis de paix et de tranquillité;
- contribuer à la santé humaine et écologique (qualité de l'air et de l'eau) et au bien-être à perpétuité;
- contribuer à la production et à la fourniture d'aliments locaux diversifiés;
- protéger le territoire pour l'agriculture et la foresterie durables.

On a aussi tenu compte de ce qui suit :

- l'emplacement de la Ceinture de verdure au centre géographique approximatif de la région de la capitale nationale et dans la capitale du pays;
- la contribution positive du territoire au tissu urbain et à la qualité de vie; la contribution importante de la Ceinture de verdure à la santé de l'environnement – l'air, l'eau, la diversité, le sol;
- ses rôles d'assurer notre subsistance par le biais de la production d'aliments, la provision de possibilités de loisirs et la préservation des ressources culturelles, historiques et naturelles;
- pour ce qui est de l'avenir, les environnements naturel, agricole, récréatif et bâti devraient être en complète harmonie.

5.2 Un énoncé de mission pour la Ceinture de verdure

Il est recommandé que l'énoncé de vision résultant soit soutenu par un ***énoncé de mission*** qui articule le but général de la Ceinture de verdure**,** comme l'énoncé préliminaire qui suit :

> *La Ceinture de verdure contribue à l'identité et à l'image de la capitale du Canada par l'empreinte de ses paysages, par la provision de services écologiques distincts et valorisés, et par une mosaïque d'usages, d'activités et d'expériences accessibles à tous les Canadiens et Canadiennes.*

5.3 Mise à jour des prémisses et principes fondamentaux de la Ceinture de verdure

La prise en considération de la rétroaction de la CCN et des intervenants sur les prémisses fondamentales actuelles sur lesquels repose la vision de la Ceinture de verdure s'est soldée par certaines modifications des énoncés actuels tels que présentés plus bas. On a aussi tenu compte de l'orientation stratégique adoptée par la Stratégie environnementale de 2009 de la CCN. Le développement durable est le principe de base sous-jacent de cette stratégie. Au cœur du développement durable se trouve la simple idée d'assurer une meilleure qualité de vie pour tous et chacun, maintenant et pour les générations futures. Les objectifs fondamentaux du développement durable comprennent :

- le mieux-être social qui reconnaît les besoins de chacun;
- la protection efficace de l'environnement;
- l'utilisation prudente des ressources naturelles;
- le maintien de niveaux élevés et stables de croissance économique.

Dans les énoncés présentés plus bas, la nouvelle formulation recommandée est indiquée en *italique* alors que les mots supprimés sont indiqués en ~~texte barré~~. Prière de noter que les anciennes prémisses 2 (la gamme diversifiée des usages et des aménagements paysagers sera conservée) et 3 (les aspects économiques, sociaux et écologiques favorables de la Ceinture de verdure seront conservés et améliorés) ont été combinées en un seul énoncé de prémisse qui

s'engage à un équilibre durable pour les activités et les caractéristiques de la Ceinture de verdure. De même, l'ancienne prémisse 7 qui déclare que la Ceinture de verdure continuera à produire des revenus a été enlevée à titre de prémisse fondamentale; la définition des situations et approches visant la production de revenus demeure une question de gestion qui fera l'objet d'exploration plus tard au cours du processus de l'établissement du plan directeur. Enfin, une nouvelle prémisse fondamentale est ajoutée pour souligner l'importance de l'éducation et de l'apprentissage du public dans la Ceinture de verdure.

Les prémisses proposées sont les suivantes :

1. La Ceinture de verdure demeurera un vaste espace *vert* rural ~~ouvert~~ et formera une enceinte ininterrompue qui conservera plus ou moins sa forme et son emplacement actuels*, dotée de liaisons naturelles avec les réseaux naturels régionaux, et permettant l'agrandissement de la Ceinture de verdure avec le temps.*
2. *La Ceinture de verdure offrira divers usages de seront durables, équilibrant les aspects écologiques, sociaux et économiques favorables* ~~La Ceinture de verdure conservera une diversité d'utilisations et de paysages.~~ ~~communautaires~~ *inhérents à la Ceinture* de verdure*, en priorisant une gérance saine de l'environnement* ~~seront conservés et améliorés~~.
3. La Ceinture de verdure demeurera une propriété du domaine public.
4. *La Ceinture de verdure se démarquera par un aménagement intégré, identifiable et pertinent de la capitale en assurant aux Canadiens :*
    a. *une porte d'accès à la capitale;*
    b. *des écosystèmes interreliés et sains à l'intérieur et à l'extérieur de la Ceinture de verdure;*
    c. *un endroit de convergence et d'unité des activités humaines;*
    d. *un lieu qui contribue à la santé de l'environnement et à la qualité de vie.*

    ~~La Ceinture de verdure sera pertinente pour la capitale et les Canadiens~~
5. La Ceinture de verdure jouera un rôle *national* important dans la capitale sur le plan de la recherche.

    ~~La Ceinture de verdure continuera de produire des revenus.~~
6. *La Ceinture de verdure offrira des occasions de rayonnement, de coopération et de* partenariats *multisectoriels* essentiels à son succès de la Ceinture de verdure et où les citoyens*, les organisations et les gouvernements seront engagés dans sa planification, sa croissance et sa gérance.*
7. *La Ceinture de verdure offrira au public diverses occasions de sensibilisation au patrimoine naturel, agricole et culturel canadien ainsi qu'à l'importance de la conservation des écosystèmes.*

5.4 La mise à jour des rôles de la Ceinture de verdure

La prise en considération de la rétroaction de la CCN et des intervenants sur les rôles actuels de la Ceinture de verdure s'est soldée également par certaines modifications des énoncés actuels tels que présentés plus bas. Comme plus haut, la nouvelle formulation dans les énoncés recommandés est indiquée en *italique* alors que les mots supprimés sont indiqués en ~~texte barré~~.

1. Fournir un *cadre* ~~distinctif et symbolique~~, *naturel*, rural *et vert* pour la capitale *du Canada* et *un symbole de la géographie distinctive du pays*.
2. ~~Servir, dans la capitale, de milieu-clé pouvant~~ *Offrir un réseau riche et diversifié d'expériences* et d'activités ~~publiques~~ *extérieures accessibles, en accord avec l'étroite relation que les Canadiennes et Canadiens entretiennent avec leur environnement* naturel.
3. ~~Préserver~~ *Protéger et améliorer* les écosystèmes naturels qui *font partie intégrante* du plus vaste environnement naturel de la région de la capitale du Canada*, en harmonie avec les aspirations des Canadiennes et Canadiens pour un environnement en santé et résilient.*
4. *Fournir un point d'ancrage pour des exploitations agricoles et forestières* ~~durables,~~ productives *et viables, en contribuant à l'économie de base du Canada et par l'entremise de pratiques durables de l'intendance environnementale.* ~~qui contribuent au maintien d'une communauté rurale prospère~~.
5. ~~Servir de cadre à des installations~~ *Soutenir une gamme d'installations, de services et d'infrastructures de transports sans danger pour l'environnement, en réponse à des exigences particulières à certains emplacements liés aux* fonctions politiques, culturelles, symboliques ou administratives de la capitale *du Canada ou au besoin de relier des secteurs séparés de la zone urbaine de la ville d'Ottawa.*

5.5 Les buts et objectifs complémentaires

Sont présentés plus bas les buts et objectifs initiaux qui contribueront ensemble à atteindre la vision de 2060. Les quatre premiers énoncés de buts reflètent les thèmes qui sont articulés par le biais des rôles actuels de la Ceinture de verdure qui ont été confirmés comme étant bien reflétés dans le paysage existant et comme pertinents pour l'avenir. L'énoncé de but 5a, l'environnement bâti, comporte un thème qui reflète à la fois un rôle à long terme de la Ceinture de verdure d'accueillir des installations fédérales qui exigent un éloignement de la zone urbaine de la ville et une pression croissante des installations construites à l'intérieur et à l'extérieur des limites de la Ceinture de verdure. De même, l'énoncé de but 5b concernant les infrastructures tient également compte de la pression importante et croissante exercée sur les caractéristiques et les fonctions de la Ceinture de verdure.

Les buts et objectifs qui suivent sont présentés pour discussion et raffinement au début de 2010. Les versions finales de ces énoncés, ainsi que les cibles numériques particulières, serviront à définir les concepts d'aménagement et les politiques à l'appui qui seront élaborés au cours de la prochaine étape de la présente révision.

Buts et objectifs

1. **Un emplacement naturel, rural et vert pour la capitale –** Gérer la Ceinture de verdure en vue d'assurer un cadre unique et rural, et fournir une vitrine environnementale pour la capitale du Canada.

a. Reconnaître les contributions à l'existence et à la santé de la Ceinture de verdure par les représentations actuelles et futures de nos racines rurales et de nos institutions nationales
   i. Les programmes d'interprétation mettront en valeur notre patrimoine culturel.
b. Faire la démonstration de tous les aspects de la « verdure » et de la viabilité de la capitale du pays.
c. Faire preuve de leadership en matière de gérance environnementale par le biais de mesures comme :
   i. le recours aux meilleures pratiques de gestion durables;
   ii. la restauration et l'amélioration des fonctions écologiques dans les zones d'impact humain;
   iii. le développement d'énergies renouvelables adaptées au contexte.
d. Différencier la Ceinture de verdure de manière à ce que les gens comprennent et apprécient le Canada rural, son importance et sa contribution à la communauté et à la capitale.
e. Améliorer chez les visiteurs la compréhension des activités et des lieux de la Ceinture de verdure et leur contribution à la région, à la capitale et au pays [Plan directeur de la Ceinture de verdure (PDCV) actuel] par le biais de programmes d'interprétation multilatéraux bien intégrés.

2. **Un lieu accessible et propice aux expériences et aux activités extérieures de loisirs** – Encourager les gens à expérimenter la Ceinture de verdure par le biais d'activités compatibles, en harmonie avec l'environnement naturel. Assurer une gestion des commodités et des programmes en partenariat avec des organismes locaux et régionaux.
   a. Créer un réseau complet de sentiers, planifié et raccordé, à l'intérieur et à l'extérieur des limites de la Ceinture de verdure.
   b. Encourager une diversité d'*expériences* et d'activités extérieures de loisirs non structurées basées sur l'appréciation des milieux ruraux ou naturels (PDCV actuel).

3. **Un modèle de protection de l'environnement naturel -** Maintenir et améliorer l'intégrité écologique des caractéristiques et des fonctions des paysages naturels de la Ceinture de verdure.
   a. Accroître les dimensions et la proportion de l'environnement naturel, y compris de meilleures liaisons.
   b. Améliorer les liens à l'intérieur et à l'extérieur des limites de la Ceinture de verdure pour le bon fonctionnement du réseau des cours d'eau et des trajets de passage de la faune.
   c. Protéger, améliorer et restaurer la biodiversité et les habitats.
   d. Les forêts
      i) Gérer les plantations de la Ceinture de verdure pour les remplacer par des aménagements paysagers plus naturels.

ii) Soutenir la mise en valeur et la protection des forêts patrimoniales dans les limites des plantations de la Ceinture de verdure par le biais de la gestion.

4. **Un point d'ancrage pour des exploitations agricoles et forestières productives et viables -** Encourager une agriculture moderne, durable et viable, enracinée dans l'héritage historique du Canada.
    a. Encourager et soutenir une diversité de types d'exploitations agricoles qui :
        i. contribuent à satisfaire la demande d'aliments locaux;
        ii. démontrent de bonnes pratiques de gestion;
        iii. soutiennent les systèmes naturels de la Ceinture de verdure;
        iv. contribuent à la diversité visuelle à une échelle appropriée au paysage.
    b. Améliorer la contribution de la Ceinture de verdure à l'économie agricole régionale, à la recherche agricole et à l'expérience connexe des visiteurs (PDCV actuel).

Réaliser et maintenir des forêts en santé par le biais d'activités de gestion qui aident ces aménagements paysagers à résister aux menaces et aux impacts naturels et humains.

5a. **Un soutien pour les installations bâties -** Soutenir les installations d'importance nationale et sans danger pour l'environnement qui nécessitent de l'espace, de l'isolement et un emplacement dans les limites de la capitale et qui s'harmonisent à la Ceinture de verdure (grâce à un *design sensible au contexte*).
    a. Les nouvelles installations ou les agrandissements des installations existantes ne seront considérées que lorsqu'il n'y a aucune perte nulle plus un avantage net démontré pour la Ceinture de verdure. La présence d'installations construites sera rationalisée avec les autres fonctions de la Ceinture de verdure dont il a été question plus haut.
    b. Le design des installations existantes sera évalué de nouveau avec le temps pour encourager les opérations et les rénovations de bâtiments à incorporer de bonnes pratiques de gestion qui amélioreront les caractéristiques et les fonctions environnantes de la Ceinture de verdure.
    c. On peut considérer avec le temps l'élimination progressive des limites de la Ceinture de verdure des installations existantes qui ne sont pas d'importance nationale.

5b. **Les infrastructures –** Réserver des corridors d'infrastructures pour la circulation essentielle à l'intérieur et au travers de la Ceinture de verdure, d'une manière qui s'harmonise aux autres rôles mentionnés plus haut (grâce à un *design sensible au contexte*), en tenant compte des nouveaux besoins démontrés seulement lorsqu'il n'y a pas de préjudice à l'intégrité écologique ou générale de la Ceinture de verdure. Toute installation nouvelle ou agrandie ne sera considérée que lorsqu'il n'y a aucune perte nulle et un avantage net démontré pour les caractéristiques et les rôles de la Ceinture de verdure :

a. réduire au minimum les intrusions d'infrastructures dans la Ceinture de verdure en groupant les principales infrastructures dans des corridors partagés;
b. réparer les effets de la fragmentation des paysages existants et prévenir d'autres effets;
c. prendre en considération de toute nouvelle infrastructure construite, ce qui nécessitera l'évaluation cumulative des effets et l'application du test d'aucune perte nulle;
d. satisfaire aux nouveaux besoins démontrés seulement lorsqu'il n'y a pas de préjudice à l'intégrité écologique ou générale de la Ceinture de verdure; toute installation nouvelle ou agrandie ne sera considérée que lorsqu'il n'y a aucune perte nulle et un avantage net démontré pour les caractéristiques et les rôles de la Ceinture de verdure;
e. évaluer à nouveau avec le temps le design et l'exploitation des installations d'infrastructures existantes pour encourager la mise en œuvre de bonnes pratiques de gestion qui amélioreront les caractéristiques et les fonctions environnantes de la Ceinture de verdure.

Les buts mentionnés plus haut sont semblables mais non tout à fait identiques aux buts et objectifs pertinents du Plan directeur de la Ceinture de verdure actuel. On prévoit que les cibles particulières pour les buts et objectifs mentionnés plus haut évolueront au cours d'autres raffinements de ces énoncés lors de la mise à jour des politiques et de l'élaboration des concepts d'aménagement au cours de la prochaine étape de la révision.

Annexe A – Commentaires du Comité consultatif public (CCP) en matière de vision

Atelier sur la vision
Les membres du CCP se sont penchés sur les cinq questions qui suivent, avec l'équipe de projet, pour émettre des commentaires pour une vision révisée de la Ceinture de verdure.

Question 1 - Est-il important de préserver la Ceinture de verdure de la capitale nationale pour la capitale et pour le Canada? Pourquoi?
Que doit devenir la Ceinture de verdure au cours des cinquante prochaines années?
La Ceinture de verdure devrait-elle demeurer plus ou moins inchangée en ce qui a trait à ses frontières, sa superficie et sa forme actuelles?

- **Fixer un haut niveau de protection et repousser les limites -** La Ceinture de verdure devrait jouir du plus haut niveau de protection, et être préservée telle qu'elle existe actuellement à titre de patrimoine national. Elle devrait jouir d'une protection législative. La Ceinture de verdure nous confère une unicité dont nous devrions être fiers. Dans 50 ans, elle devrait avoir encore meilleure apparence, être plus verte et être agrandie.

- **Préserver pour la jeunesse –** Dans 50 ans, ce sera la jeunesse d'aujourd'hui qui jouira de la Ceinture de verdure. Nous devrions faciliter la protection de nos exploitations agricoles tout en préservant notre patrimoine.

- **Mettre en valeur cette occasion de se rapprocher de la nature –** Voilà une ressource qu'il serait très difficile de construire aujourd'hui. Nous devrions la protéger dans la mesure du possible. Une société viable a besoin de la nature. L'emplacement de la Ceinture de verdure est une importante caractéristique (elle est à proximité de tant de gens).

- **Une vitrine environnementale et la biodiversité -** Le but d'une vitrine environnementale en est un bon. Nous devrions être un exemple de biodiversité dans les limites d'un milieu urbain. Nous devons aussi nous rappeler que le tout est plus grand que la somme de ses parties; ce qui doit demeurer à l'esprit advenant que surgisse dans l'avenir la question du retrait de terrains de la Ceinture de verdure. L'aspect faunique de la Ceinture de verdure doit aussi être considéré et les terrains comme les zones qui ne sont pas encore évaluées pourraient se révéler très importants pour les corridors des animaux sauvages.

- **Des corridors de conservation pour l'avenir –** Nous pourrions changer notre philosophie des corridors d'infrastructures pour des corridors de conservation, en s'éloignant de l'idée de considérer la Ceinture de verdure comme un espace que nous devons traverser. Un premier pas consiste à aménager, à l'extérieur de la Ceinture de verdure, des zones qui soient plus autonomes et nécessitent moins de déplacements.

- **La Ceinture de verdure, une future ressource étonnante de produits alimentaires locaux –** Dans 50 ans, les jeunes d'aujourd'hui seront les opérateurs des exploitations agricoles. Les gens et les jeunes doivent être davantage engagés dans l'agriculture pour que dans l'avenir les résidents puissent obtenir leurs aliments localement, savoir d'où ces aliments proviennent et savoir que la CCN a contribué à cet état de fait. Ailleurs, des gens deviennent « branchés » sur des fermes, comme en témoignent les exemples de New York, de Boston; une vaste diversité d'exploitations agricoles surgit partout. Nous en avons besoin davantage ici.

- **La viabilité agricole, la faune et l'investissement en infrastructures -** Les agriculteurs de la Ceinture de verdure produisent encore dans le cadre du marché mondial et doivent respecter les normes de l'industrie. Les corridors de la faune sont très louables, mais ils ont des impacts sur la production agricole qui doit être gérée, comme les oies migratrices actuelles peuvent s'envoler avec 20 milles dollars de nourriture, le chevreuil peut consommer 100 milles dollars de laitue en quelques jours. Pour protéger à la fois les exploitations agricoles et la faune, peut-être que la CCN, ou d'autres, devraient subventionner ces impacts. Le clôturage est aussi une part importante de l'investissement en infrastructures; on doit convenir de futures orientations claires pour encourager les investissements nécessaires comme le clôturage et d'autres mesures (pour tenir la faune loin des cultures).

- **Définir la nature de l'agriculture de la Ceinture de verdure –** Une vision à long terme pour l'agriculture de la Ceinture de verdure est une bonne idée. Une partie de cette vision consiste à déterminer le type des exploitations agricoles pour le long terme. Considérer si les exploitations de cultures commerciales qui reposent largement sur des ressources exploitées à contrat pour la plantation, la fertilisation, la lutte contre les insectes et les animaux nuisibles et la récolte sont des activités agricoles durables, souhaitables dans les limites de la Ceinture de verdure. Encore une fois, il s'agit de maintenir l'équilibre d'opérations économiquement viables qui illustrent les caractéristiques souhaitées des exploitations.

- **La gestion de la Ceinture de verdure –** La gestion à long terme de ces terrains sera influencée par la structure de gouvernance. On propose que la CCN doive décider dans quel genre d'entreprise elle s'engage et mettre en œuvre le modèle qui en résulte. Si la CCN devait demeurer le propriétaire et le gestionnaire de la Ceinture de verdure, ça devrait signifier une gestion plus directe de ces éléments d'actif.

Question 2: À votre avis, quels sont les enjeux et les possibilités les plus importants dont on doit tenir compte dans l'élaboration de la nouvelle vision?

- **La croissance urbaine –** À cause de la future croissance urbaine continue, le défi est de conserver cet espace malgré toute cette pression.

- **Profil et plus-value des terres agricoles de la Ceinture de verdure -** Les gens ont besoin d'être inspirés par la Ceinture de verdure, et d'être fiers du territoire et des caractéristiques qui la composent. Il est proposé qu'on fasse davantage pour gérer certaines de ces terres qui demeurent « vides », des terres agricoles et de beaux bâtiments de fermes qui ne sont pas utilisés. Se doter d'une stratégie pour conserver les terres agricoles en état de production et non les laisser en état d'inculture.

- **Pleins feux sur la gestion de la demande des transports (GDT) -** Depuis Gréber, on a ajouté à la Ceinture de verdure plusieurs corridors routiers importants – les autoroutes 417, 174 et 416, par exemple. Une mise au point sur la gestion de la demande des transports, énonçant les besoins des communautés à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de la Ceinture de verdure, contribuerait à réduire le nombre de déplacements « nécessaires » traversant la Ceinture de verdure. De même, une plus grande attention portée au transport en commun, dans les limites des corridors existants, plutôt que l'agrandissement des routes, peut faire partie de la solution. Les transports publics peuvent parfois contribuer au problème, comme le nombre de voies ferrées (8?) dans diverses directions qui traversent actuellement la Ceinture de verdure. Malgré tout, les voies ferrées ont plutôt tendance à représenter un problème bénin et à assurer également une fonction de trajet de passage de la faune.

- **Choix de marque et promotion de la Ceinture de verdure -** Certaines parties de la Ceinture de verdure sont bien connues; plusieurs autres ne le sont pas, par exemple la présence des agriculteurs. Une nouvelle appellation, autre que Ceinture de verdure, pourrait être de quelque utilité.

Question 3 - Quels sont les facteurs dont la vision doit tenir compte pour répondre aux nouvelles réalités tout en équilibrant le mandat national et les besoins de la population locale?
Est-ce que la Ceinture de verdure est suffisamment « verte »? Pourquoi?
On a proposé que les membres commencent leur réponse à cette question par « J'espère qu'elle ... ». On a décrit le but de la Ceinture de verdure comme suit :

- **Une zone non urbaine –** J'espère qu'elle ne s'urbanisera pas.
- **Un modèle de biodiversité** - J'espère que la Ceinture de verdure soit un modèle de la biodiversité dans un milieu urbain, en démontrant comment les ressources agricoles et culturelles s'accommodent d'une forte biodiversité. La biodiversité serait un concept général permettant de préciser ce qui peut être autorisé ou non sur les terrains de la Ceinture de verdure.
- **Entièrement appréciée -** J'espère que dans 50 ans tous les citadins parviendront à chérir la CCN et tous les aspects de la Ceinture de verdure autant que les quelques personnes qui le font aujourd'hui. Les espaces verts, les lieux de promenade et la réserve foncière sont actuellement des aspects très appréciés, mais il est à espérer que dans l'avenir les gens apprécieront tous les autres aspects, y compris les exploitations agricoles, et que sa diversité actuelle soit maintenue.
- **Un lieu reconnu à travers le monde**

- **Une expérience plus directe -** Il serait intéressant que tous les gens d'Ottawa s'engagent dans tous les aspects de la Ceinture de verdure. Pour le moment, ils peuvent profiter des expériences de loisirs, mais ils pourraient participer à d'autres usages, comme l'agriculture, s'il y avait davantage d'occasions pour les gens de visiter et le faire l'expérience des exploitations agricoles. Il est proposé que pour encourager les gens à apprécier la Ceinture de verdure, ceux-ci doivent aussi prendre en charge l'intendance de ce domaine de concert avec la CCN.
- **Améliorer la connaissance et l'appartenance du public -** L'élaboration de la stratégie pour sensibiliser les gens et susciter leur fierté à l'égard de la Ceinture de verdure peut être effectuée par des activités comme l'examen des tendances en matière d'usages de loisirs – qui sont les nouveaux venus, les débutants, qui visite et qui ne visite pas la Ceinture de verdure. Élaborer ensuite un programme de rayonnement qui rejoigne ces personnes qui ne fréquentent pas la Ceinture de verdure. Par exemple, les problèmes d'accessibilité : les chiffres démontrent une bonne fréquentation de la Ceinture de verdure, mais sont absents les nouveaux venus, les immigrants et les jeunes gens.
- **Promouvoir le patrimoine de la Ceinture de verdure –** L'organisme Heritage Ottawa s'emploie à protéger les caractéristiques patrimoniales dans la ville et nous consacrons beaucoup d'efforts à l'interprétation et à la mise en valeur de ces caractéristiques en incitant les gens à venir en faire l'expérience. Une approche semblable pourrait réussir pour la Ceinture de verdure en se concentrant sur les valeurs patrimoniales et en les interprétant pour les visiteurs. Par exemple, les exploitations agricoles sont protégées à long terme; permettre aux gens de les visiter pour apprendre de quelle façon elles ont contribué à la communauté, comment elles contribuent à assurer les produits d'alimentation aujourd'hui comme elles l'ont fait dans le passé.
- **La diversité agricole –** Comme quelqu'un qui habite dans une communauté entourée par la Ceinture de verdure, j'espère pouvoir voir plusieurs petites exploitations agricoles qui cultivent plusieurs types différents de produits. J'aimerais voir beaucoup plus de types différents d'exploitations agricoles qui cultivent mes aliments; peut-être que certaines « arbustaies » peuvent être converties en quelque chose d'autre. Cette diversité pourrait être soutenue par le rétablissement d'une priorité pour les jardins communautaires dans la Ceinture de verdure, peut-être par le biais de l'inclusion d'une politique de soutien dans le PDCV. Les associations de jardins communautaires d'Ottawa sont très bien placées pour aider à la gestion de l'utilisation des terrains aux fins de jardins communautaires.
- **La promotion –** Il faut de **grandes enseignes pour la Ceinture de verdure d'Ottawa** pour que les gens sachent où ils sont, ce que nous possédons (non une petite affiche sur un poteau de clôture). Le danger avec ces enseignes près des exploitations agricoles, c'est qu'elles peuvent inciter les gens à croire qu'ils sont autorisés à se promener sur ces terrains. Des instructions en matière d'accessibilité et d'image de marque des exploitations agricoles doivent accompagner les enseignes promotionnelles. La signalisation pour annoncer l'arrivée dans la capitale, à l'entrée ou à la sortie de la Ceinture de verdure, serait efficace. Une stratégie générale de promotion est recommandée : où et quels types d'enseignes afficher, à quelles fins, à quoi ressemblent-elles et comment sont-elles érigées.

Pour la révision des principes et des rôles fondamentaux de la Ceinture de verdure, on a demandé aux membres de compléter les tableaux dans les questions 4 et 5. En tant que groupe, les principales idées ont été recueillies comme suit :

Question 4 - À votre avis, les principes fondamentaux énoncés ci-après pour la Ceinture de verdure sont-ils encore importants et pertinents aujourd'hui?

- **L'éducation et les expériences du public -** Inciter à plus d'éducation, à la familiarisation, amener les gens dans la Ceinture de verdure; éduquer également les étudiants et les jeunes adultes; les initier à la Ceinture de verdure, enrichir leur expérience. Actuellement, les expériences des gens à l'égard de la Ceinture de verdure ont tendance à être plus passives. Il est proposé que ces expériences soient beaucoup plus dynamiques, en faisant de la Ceinture de verdure un élément dynamique et fréquenté.
    - Aussi, nous savons, mais beaucoup d'autres gens ne savent pas que ces endroits sont des lieux de travail.
- **Des zones tampons** – Prendre en considération une sorte de zone tampon pour protéger les agriculteurs (des citadins, pour prévenir et réduire les conflits éventuels entre les exploitants agricoles et les habitants de la ville). Prendre en considération le besoin de stratégies pour aider à la gestion des relations entre voisins. Par exemple, des gens qui se plaignent des odeurs du fumier. La fourniture d'un tampon physique pourrait aider.
- **L'équilibrage de la faune -** Noter que la bernache du Canada qui séjourne devrait être considérée comme une espèce envahissante et que le chevreuil a été noté comme une espèce non indigène.

Question 5 - À votre avis, quelle importance revêtent les rôles de la Ceinture de verdure? Est-ce que des changements sont requis?

- **Les installations institutionnelles –** On aimerait voir moins d'usages institutionnels; ceux-ci peuvent être situés n'importe où; cessons d'en établir de nouveaux et diminuons la quantité de terrains consacrée aux institutions, en les éliminant ensuite progressivement de la Ceinture de verdure.
- **Le changement climatique –** Garder à l'esprit que la CCN pourrait faire preuve de leadership en matière de gestion foncière pour atténuer et s'adapter au changement climatique. La CCN pourrait être un chef de file en gérant cet écosystème en fonction du changement climatique.
- **La durabilité –** Le plus important est la façon dont nous nous satisfaisons les besoins des humains dans le cadre d'une écologie durable; on aimerait jouir d'une Ceinture de verdure intégrale et sans compromis dans 50 ans.
- **L'éducation des voisins –** À l'intention des communautés installées à proximité de la Ceinture de verdure; on propose un genre d'information à l'endroit des communautés pour aller de pair avec le renforcement des politiques environnementales. La CCN pourrait collaborer avec la Ville sur la façon dont nos communautés (comme Merivale Gardens) influencent les fonctions et les caractéristiques de la Ceinture de verdure; pour nous aider à réduire l'impact; démontrer un leadership, coopérer, nous aider à devenir de bons intendants.

Annexe B – Résumé des commentaires émis lors du Forum national sur la vision d'avenir

La présente section propose un survol du Forum national sur la vision d'avenir, un résumé des suggestions des experts en matière de ceintures vertes et les conclusions de l'atelier concernant le raffinement de l'énoncé de vision, des principes fondamentaux et des rôles de la Ceinture de verdure.

1.0 Un survol de l'atelier

Le Forum national sur la vision d'avenir de la Ceinture de verdure, tenu les 25 et 26 novembre 2009 a été un grand succès, en attirant plus de 100 participants. Chacun des huit conférenciers invités, du Canada et de l'étranger, a offert un point de vue original et saisissant sur la Ceinture de verdure. Cela a aidé les participants, un ensemble hétérogène formé de représentants de groupes environnementaux, d'organismes gouvernementaux et du monde des affaires, ainsi que d'autres intervenants, à aborder avec enthousiasme l'objectif premier du forum, c'est-à-dire la tenue de discussions constructives sur l'élaboration d'une vision appropriée pour la Ceinture de verdure de la capitale nationale. On a demandé aux participants aux ateliers d'imaginer une vision de l'avenir pour la Ceinture de verdure, pour ensuite examiner si les orientations stratégiques et les rôles du Plan directeur de la Ceinture de verdure de 1996 exigent d'être revus afin d'assurer leur pertinence dans l'avenir. En définitive, le Forum national fut une étape cruciale dans l'élaboration d'une vision renouvelée pour la Ceinture de verdure de la capitale nationale.

Au cours du forum et des ateliers, on a documenté des thèmes-clés qui contribueront à l'élaboration d'une vision renouvelée. Le premier dénominateur commun exprimé a été l'importance d'améliorer la connectivité écologique à l'intérieur et à l'extérieur de la Ceinture de verdure. Cette idée a été élargie pour englober le concept d'une « toile verte » régionale qui intégrerait la Ceinture de verdure dans son milieu d'insertion. En fin de compte, plusieurs participants étaient d'avis que le renforcement des liaisons contribuerait à soutenir à long terme les trésors environnementaux de la région de la capitale nationale à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de la Ceinture de verdure. Certains participants ont préconisé l'interdiction de tout nouveau développement à l'intérieur des limites de la Ceinture de verdure.

Les conférenciers invités et les participants aux ateliers ont noté unanimement la possibilité d'activer la participation et l'intendance des citoyens dans la Ceinture de verdure. On a noté au cours des discussions qu'il existait des possibilités importantes d'intéresser le public par le biais de programmes éducatifs et du bénévolat. La CCN valorise son engagement continu auprès des bénévoles dans toute la région de la capitale nationale. À l'avenir, il deviendra de plus en plus important de mieux communiquer l'importance et la valeur de la Ceinture de verdure aux résidents comme aux visiteurs.

Plusieurs participants ont aussi souligné l'agriculture durable et la production alimentaire locale comme des fonctions essentielles pour l'avenir de la Ceinture de verdure. On a noté la nécessité de soutenir les agriculteurs de la Ceinture de verdure pour contribuer à assurer la sécurité alimentaire de la région. D'autres ont noté que la sensibilisation à l'environnement et au contexte des paysages agricoles dans la Ceinture de verdure pourrait être améliorée en accroissant les zones tampons le long des cours d'eau et les plantations de haies le long des axes de transports et entre les champs.

On a aussi avancé qu'il y avait de grandes possibilités pour la Ceinture de verdure de devenir une vitrine des pratiques environnementales exemplaires. Plusieurs participants ont fait remarquer que l'élaboration d'une stratégie pour répondre aux exigences de la croissance urbaine et pour répondre aux futures demandes d'aménagement d'installations gouvernementales constitue un enjeu déterminant. Plusieurs participants ont indiqué qu'il faut en premier lieu protéger les fonctions écologiques et agricoles de la Ceinture de verdure dans l'évaluation des demandes d'aménagement.

Le dernier thème majeur qui s'est manifesté au cours du Forum national et des ateliers de vision a été l'importance des partenariats. Le maintien et l'amélioration des partenariats seront essentiels pour assurer la réussite continue de la Ceinture de verdure dans l'avenir. Plusieurs participants aux ateliers représentant divers ordres de gouvernement et d'autres organisations (milieu des affaires, groupes de bénévoles et de citoyens engagés) ont soutenu haut et fort que la CCN devait s'employer à intéresser tous ceux qui peuvent contribuer à faire de la Ceinture de verdure, dans l'avenir, l'attrait le plus vert, le plus viable et le plus réussi de la région de la capitale nationale.

2.0 Forum national sur la vision – Résumé des avis des experts

<u>Paul Keddy - Quatre principes pour constituer des patrimoines écologiques</u>

1. Secteurs centraux – assurer des services, non tous créés égaux
2. Corridors – améliorer les services, relier les secteurs centraux, pas assez
3. Les lieux particuliers ajoutent à la valeur
4. Les liaisons régionales contribuent à la résilience (liaisons terrestres et aquatiques)

<u>Maureen Carter-Whitney - Points de vue sur les ceintures vertes à travers le monde</u>

- d'autres juridictions ont axé leurs ceintures vertes sur les systèmes naturels, les terres agricoles, les partenariats (poursuite de la diversité, les intervenants multiples)
- une gamme d'outils légaux et non prévus par la loi pour protéger le territoire
- l'appui financier et l'éducation du public aident à protéger les terres agricoles, à rendre viable la production alimentaire locale

<u>Barb Konyi - La ceinture verte de l'Ontario</u>

- instituée par voie de mesures législatives; œuvre de concert avec un Plan de croissance pour la région du Grand Toronto
- défi à mettre en œuvre avec les propriétaires fonciers privés
- une très vaste promotion a eu pour résultat de bien faire connaître cette ceinture verte
- agrandissement du territoire prévu
- agriculture et produits d'alimentation locaux, les systèmes naturels constituent la base de son établissement
- processus à intervenants multiples
- les agriculteurs ne sont pas nécessairement partie prenants

<u>Ginny Trocchio - L'aménagement de la ceinture verte d'Ann Arbor dans le Michigan</u>

- ceinture relativement récente – on a commencé en 2003 à mettre de côté des parcs, des terres agricoles; de vastes étendues de terres agricoles ont été converties en zones résidentielles

- les gens ont accepté une taxation supplémentaire pour mettre de côté les terrains de la ceinture verte; un appui indéfectible demeure, avec examen minutieux, avec le ralentissement économique
- généralement, les propriétaires demeurent sur leurs terres – les droits d'aménagement sont achetés; selon juste compensation; on se sert également de servitudes de conservation et de quelques acquisitions directes de tous les droits de propriété
- partenariats à intervenants multiples
- l'analyse de rentabilisation comprend le principe qu'il est plus avantageux d'acheter maintenant que plus tard
- les pressions croissantes pour des produits alimentaires locaux et des logements à prix abordable
- formation de bénévoles en surveillance et intendance des terrains

John Stokes - L'expérience de Fort Collins et du Colorado

- ceinture verte = 1 800 acres
- axé sur les systèmes naturels; combinaison de plaines et de montagnes
- des systèmes naturels séparent les communautés
- appuie le réseau de transport
- 0,4 % de la superficie du Colorado est une surface d'eau
- lieu agréable à vivre; privilégié pour sa bonne qualité de vie; destination touristique
- à cause des droits de propriété des É.-U., la meilleure façon de protéger les terrains est de les acheter
- communauté très engagée – programmes de maîtres naturalistes, d'éducation, d'interprétation, tous bénévoles
- les résidents sont coopératifs – ils ont voté pour se taxer eux-mêmes!
- ils ont des gardes-forestiers qui ne peuvent pas rédiger de contravention; ils passent 90 % de leur temps à éduquer le public
- une grande partie des efforts est consacrée à la restauration des sols (y compris les terrains contaminés)
- très grande fierté communautaire

Paul Miner – L'expérience de la ceinture verte du Grand Londres

- les ceintures vertes à la grandeur du Royaune-Uni
- établies par voie de politiques
- le grand défi consiste dans la protection des terres de la ceinture verte contre le développement continu – les plus grandes pressions étant exercées par le résidentiel et les transports
- le public de GB est sensibilisé aux ceintures vertes, mais pas tellement à la façon dont elles fonctionnent
- appréciées pour leur valeur d'évasion rurale en termes de loisirs; demande croissante pour des produits alimentaires locaux
- objectifs : mettre un frein à l'étalement urbain, protéger le décor des villes historiques, protéger le paysage agricole, encourager la régénération urbaine et prévenir l'amalgame des villes (protéger leur séparation ou leur intégrité)
- une gamme de partenariats
- l'accessibilité pour tous

Chris Bryant: Le rôle des ceintures vertes dans la viabilité des communautés

- plusieurs exemples de projets agricoles communautaires partagés réussis
- les ceintures visent à assurer un revenu adéquat aux agriculteurs
- on observe des pertes de produits agricoles dues au changement climatique; on prévoit encore beaucoup plus de pertes au cours des prochains 30 ans
- utilisation du sol polyvalente
- appui important des exploitations agricoles encouragé pour les aider à demeurer viables

David Gordon: Histoire de la Ceinture de verdure de la capitale nationale

- une bonne chose qui s'est produite pour toutes sortes de mauvaises raisons!
- exemples de ville qui ont sacrifié leurs ceintures vertes : Tokyo, Séoul et Sydney
- proposition pour un réseau de verdure vs. un beigne – améliorer et agrandir la Ceinture de verdure, p. ex., par le biais d'achats de terrains comme pour Carp Hills

Options d'énoncés de vision – Résultats du Forum national sur la vision d'avenir (les 25 et 26 novembre 2009)

<table>
<tr><td colspan="3">Existing Vision (Purpose): "The primary purpose of the Greenbelt is to support a mosaic of distinctive rural landscapes and activities in proximity to the urban area that contributes to the health and identity of the National Capital Region and to the sense of pride Canadians feel for their Capital and their country."

Énoncé actuel de la vision (ou le but) : « La Ceinture de verdure a pour but principal de favoriser une mosaïque de paysages et d'activités à caractère rural qui sont diversifiés et situés à proximité de la zone urbaine. Ces paysages et activités contribuent à la santé et à l'identité de la région de la capitale nationale ainsi qu'au sentiment de fierté qu'éprouvent les Canadiens à l'égard de leur capitale et de leur pays. »</td></tr>
<tr><td colspan="3">Énoncés de vision proposés</td></tr>
<tr><td>1. Le but privilégié :
La toile verte a pour but premier de soutenir une mosaïque de paysages et d'expériences uniques dans leur aspect rural. Elle constitue la porte d'entrée vers les zones rurales et la plaque tournante des réseaux vert et bleu de la région. Sur la toile verte reposera le développement durable de la région, et la fierté et l'engagement qu'elle suscitera chez les citoyens de la région sera une source d'inspiration pour tous les Canadiennes et Canadiens.</td><td>2. Le nouvel énoncé de vision doit parler :
▪ de symboles, de fierté, d'éducation et d'exemples à suivre
▪ de protection et de raccordements aux espaces naturels pour la population et les animaux sauvages
▪ de paix et de tranquillité
▪ de soutien de la santé humaine et écologique (qualité de l'air et de l'eau) et de pérennité
▪ de production agro-alimentaire diversifiée (projets pilotes et perspectives à long terme)
▪ de protection des terres pour des exploitations forestières et agricoles durables</td><td>3. La Ceinture de verdure est un lieu où les paysages naturels et cultures sont maintenus et aménagés à titre de modèle vivant de préservation de la biodiversité et de pratiques agricoles durables en milieu urbain, ce qui en fait une source de fierté nationale. Points saillants des discussions en groupe :
▪ Le groupe refuse le terme « vitrine », trop présomptueux; le terme « modèle » est mieux;
▪ Le groupe décide contre le terme « célébrer », ça fait trop « CCN »;
▪ Le groupe n'aime pas le terme « paysage rural », trop ambigu;
▪ L'énoncé actuel = un fourre-tout</td></tr>
<tr><td>4. La Ceinture de verdure fait partie du patrimoine national, c'est une vitrine sur un avenir durable composé de paysages naturels et culturels unifiés.

Les paysages et les lieux d'activités de la Ceinture de verdure sont dynamiques et habités. Ils reflètent ce à quoi nous aspirons tous, et nous devons les protéger au nom de tous les Canadiennes et Canadiens.</td><td>5. « La Ceinture de verdure a pour but premier de soutenir la mosaïque de paysages naturels et agricoles urbains uniques et les lieux d'activités qui la composent. Elle privilégie les raccordements aux importants terrains d'intérêt public environnants, et elle contribue à la santé et à l'identité de la région de la capitale nationale et au sentiment de fierté que ressentent tous les Canadiennes et Canadiens à l'égard de la capitale et de leur pays. »</td><td>6. « La Ceinture de verdure a pour but premier de soutenir et faire croître la mosaïque de paysages naturels et ruraux uniques et les lieux d'activités qui la composent, si près du milieu urbain. Elle contribue à la santé et à l'identité de la région de la capitale nationale et au sentiment de fierté que ressentent tous les Canadiennes et Canadiens à l'égard de la capitale et de leur pays. »</td></tr>
<tr><td>7. La Ceinture de verdure témoigne de notre attachement à la terre. Elle exprime notre appréciation de la biodiversité et notre besoin de protéger des systèmes naturels que tous les Canadiennes et Canadiens pourront utiliser, partager et préserver au profit des générations à venir.</td><td>8. La Ceinture de verdure présentera une mosaïque unique en son genre de milieux naturels, de paysages champêtres et d'activités durables qui contribueront à la santé, à la qualité de vie et à l'identité de la région de la capitale du Canada et au sentiment de fierté qu'éprouvent les Canadiennes et Canadiens envers leurs pays.</td><td>9. La Ceinture de verdure a pour but premier de présenter et renforcer un paysage unique en son genre qui contribue de manière significative à l'identité de la RCN. C'est une destination importante offrant une gamme variée d'usages et d'activités qui respectent ses caractéristiques naturelles.
Autres éléments :
▪ Intégration aux réseaux naturels régionaux
▪ Préservation et intendance
▪ Aspect multifonctionnel et valeur ajoutée</td></tr>
</table>

Forum national sur la vision d'avenir (les 25 et 26 novembre 2009) - Résultats concernant la révision des principes et des rôles

Principes actuels	Principes proposés
1. *"The Greenbelt will remain a large, rural open space running in a continuous belt in roughly the present shape and location"* *«La Ceinture de verdure demeurera un grand espace rural et formera une enceinte ininterrompue qui conservera plus ou moins sa forme et son emplacement actuels»*	• La superficie actuelle de la Ceinture de verdure demeurera la même, mais exigera plus d'espace pour satisfaire la croissance de la population • (La Ceinture de verdure demeurera un grand espace rural, mais pas nécessairement continu) {prendre note des deux points suivants} • Il est préférable que la ceinture verte soit continue • La Ceinture de verdure devra demeurer une ceinture continue qui relie les banlieues, les zones rurales, l'intérieur de la Ceinture de verdure aux autres zones naturelles (création d'une 2e Ceinture de verdure) • Protéger les liens entre la Ceinture de verdure et les zones naturelles (cette idée devra recevoir l'aval du public) – des doigts pour rejoindre d'autres espaces naturels importants, comme la forêt Marlborough, Carp Hills, la rivière Rideau, etc. • La forme actuelle de la Ceinture de verdure sera agrandie
2. *"The Greenbelt's diverse mix of uses and landscapes will be maintained"* *«La Ceinture de verdure conservera une diversité d'utilisations et de paysages»*	• Les divers usages de la Ceinture de verdure seront compatibles avec le contexte naturel et culturel dans lequel ils sont situés • Il y aura une hiérarchie des usages dans la Ceinture de verdure
3. *"Favourable ecological, community and economic aspects of the Greenbelt will be conserved and enhanced"* *«Les caractéristiques de la Ceinture de verdure qui sont favorables sur les plans écologique, communautaire et économique seront préservées et améliorées»*	La Ceinture de verdure … ▪ Un modèle de biodiversité indigène ▪ Non une réserve de terrains ▪ Les dépenses en immobilisations antérieures ne sont pas un critère pour justifier sa permanence ▪ Qu'est-ce que la capacité de ressources renouvelables? ▪ Tous les usages, actuels et proposés, devront être évalués en fonction de leur pertinence et de leur compatibilité
4. *"The Greenbelt will remain in the public domain"* *«La Ceinture de verdure demeurera du domaine public»*	1. Demeure principalement du domaine public 2. Ouverture à diverses formes de partenariat pour améliorer et gérer la Ceinture de verdure avec différents partenaires (municipalités/provinces/ONG) en conformité avec les objectifs du Plan directeur 3. Des partenariats avec la communauté locale et au-delà pour protéger et gérer la Ceinture de verdure (p. ex., les Amis du parc du le Gatineau) • Initiatives locales, agrotourisme, patrimoine, préservation
5. *"The Greenbelt will be relevant to the Capital and to Canadians"* *«La Ceinture de verdure sera*	**Principe – La Ceinture de verdure sera une caractéristique intégrée, identifiable et pertinente de la capitale** • Une porte d'accès de la capitale. (p. ex., des approches impressionnantes à la RCN)

Principes actuels	Principes proposés
pertinente pour la capitale et les Canadiens»	• Un thème unificateur ou des caractéristiques raccordent les parcelles à l'intérieur de la Ceinture de verdure (comme des sentiers ou des corridors de verdure) • Les citoyens, les intervenants, les gouvernements locaux sont sensibilisés et engagés dans la gérance, la planification et la croissance de la Ceinture de verdure (p. ex., modèle d'expansion tentaculaire)
***6**. "The Greenbelt will continue to play an important research role in the Capital"* *«La Ceinture de verdure continuera de jouer un rôle important dans la capitale sur le plan de la recherche»*	• Concept démodé des années 1960 • Concept trop général – p. ex., technologie de pointe • Doit réussir le test de la durabilité environnementale • Recherche – le mot était interprété à la fois comme « sur le terrain » ou en agriculture et comme des installations construites à fournir • Non pour être un créateur d'emplois
7. "The Greenbelt will continue to generate revenue" *«La Ceinture de verdure continuera de générer des revenus»*	La Ceinture de verdure continuera de produire des revenus pour soutenir et améliorer les valeurs fondamentales. (l'environnement naturel, l'agriculture, la biodiversité, les loisirs, la recherche, la qualité de vie)
8. "Partnerships are essential to the Greenbelt's future" *«L'avenir de la Ceinture de verdure dépend des partenariats»*	Les partenariats multisectoriels, la coopération et le rayonnement sont essentiels au succès de la Ceinture de verdure

Les rôles de la Ceinture de verdure	
Rôles actuels	**Rôles proposés**
"Provide a distinctive and symbolic rural setting for the Capital" *«Fournir à la capitale un décor de verdure distinctif»*	Fournir à la capitale un décor de verdure <u>durable</u> et distinctif ▪ La « verdure » comprend les paysages naturels et agricoles, en accordant une plus grande pondération aux paysages naturels ▪ La reconnaissance que les champs agricoles mettent en valeur les vues (la grande diversité et l'appréciation de l'échelle de la Ceinture de verdure) des paysages naturels Des éléments construits sensibles à leur contexte, y compris la qualité des panoramas • D'accord avec le rôle actuel conjointement avec les quatre autres • La traduction française du rôle ne véhicule pas la même signification que la version anglaise • Améliorer l'aspect vitrine nationale – exemplarité • Non seulement pour Ottawa mais pour le pays (fierté) • Une élégance écologique – dans les habitations, dans les usages … une Ceinture de verdure pour les gens • L'importance d'avoir une vision à long terme
"Serve as a key setting in the Capital for public activities that require a rural or natural environment" *«Servir, dans la capitale, de milieu-clé pouvant accueillir une gamme d'activités publiques nécessitant un cadre rural ou naturel»*	Modifier comme suit : « Servir, dans la capitale, de milieu-clé pouvant accueillir des activités publiques qui exigent un cadre rural ou naturel » Supprimer le terme « espace ouvert » à la grandeur du plan directeur; le remplacer plutôt par « vaste zone accessible » Rôle - Servir, dans la capitale, de milieu-clé et de porte d'accès à des activités publiques qui exigent un cadre rural ou naturel Inclure les activités actuelles du plan de 1996 et ajouter les centres pour l'intéressement du public et l'intendance du territoire P. ex., les produits de provenance locale, amener les enfants à la ferme Un réseau qui sert de lien vers une toile d'espaces dans un vaste paysage rural et écologique régional
"Preserve natural ecosystems that support the larger natural environment in the National Capital Region"	Accepté tel quel, sauf que l'énoncé principal devrait être révisé pour inclure « et améliorer » – «Préserver *et améliorer* les écosystèmes naturels qui favorisent le grand milieu naturel de la région de la capitale nationale»

Rôles actuels	Rôles proposés
«Préserver les écosystèmes naturels qui favorisent le grand milieu naturel de la région de la capitale nationale»	Oui, nous sommes d'accord avec l'énoncé • Continuité des écosystèmes régionaux (liaisons vers les zones naturelles) (p. ex., du parc des Adirondacks au parc Algonquin) • Soutenir et améliorer le rôle actuel de la Ceinture de verdure • Continuer la recherche et l'interprétation de la Ceinture de verdure par le biais de la sensibilisation et de la participation du public (les ambassadeurs) • Élaborer un réseau de transport public qui soit accessible à la grandeur de la Ceinture de verdure • Optimaliser les infrastructures actuelles le plus possible (aucunes nouvelles infrastructures) • Des communautés autonomes à l'extérieur de la Ceinture de verdure (p. ex., le traitement des égouts, la décentralisation des services et plus d'emplois dans la communauté) • Créer des liaisons écologiques en guise d'infrastructure • Les terres agricoles ont une grande valeur (valeur écologique) et améliorent les pratiques des exploitations agricoles
"Sustain productive farms and forests that support a vibrant rural community near the Capital" *«Soutenir l'exploitation de fermes et de forêts productives qui contribuent au maintien d'une collectivité rurale prospère à proximité de la capitale»*	Améliorer les exploitations agricoles et forestières productives durables qui soutiennent une communauté rurale vivante à proximité de la Ceinture de verdure.

"Provide settings for built facilities that support the Capital's political, cultural, symbolic or administrative functions."
 	
«Servir de cadre à des installations favorisant les fonctions politiques, culturelles, symboliques ou administratives de la capitale»
	Améliorer l'intégrité écologique de la Ceinture de verdure dans les installations construites actuelles et futures qui soutiennent les fonctions politiques, culturelles, symboliques ou administratives de la capitale
	
	▪ Pressions conflictuelles
	▪ Le rôle tel qu'actuellement rédigé est trop général; il n'appuie pas notre « nouvelle » version du principe de la durabilité environnementale
	▪ La provision d'infrastructures urbaines devrait être incorporée – mais avec plus de critères sur les emplacements (en groupes)
	▪ Nouveau rôle en matière de loisirs
	▪ Nouvelle technologie énergétique autorisée?
	  ▪ Les essais le devraient – le public tirerait plus de bénéfices de l'emplacement situé dans la Ceinture de verdure
	  ▪ Projets pilotes – projets innovateurs
	• Notre groupe n'a pas été en faveur de la construction de nouveaux « bâtiments » (fédéraux)
	• Certaines zones sont plus appropriées pour la recherche vs le rôle de « Central Park »
	La création de nouvelles coulées de verdure à l'extérieur des limites de la Ceinture de verdure pour assurer des liens avec d'autres zones d'environnement (corridor du canal)

Annexe C - Résultats du vote tenu lors de la consultation publique sur les éléments de la vision -
Séances de consultation publique et sondage en ligne

Élaborer une vision de la Ceinture de verdure pour 2060 - Composantes possibles de cette vision Compte tenu des conditions actuelles et de l'énoncé de vision actuel, lesquels des énoncés suivants devraient à votre avis être inclus dans la vision de l'avenir de la Ceinture de verdure? Indiquez **vos préférences avec une pastille verte**, et les énoncés que **vous ne souhaitez pas voir** inclus dans la vision de l'avenir de la Ceinture de verdure avec une **pastille rouge** :	**PRÉFÉRE**	**NON PRÉFÉRÉ**	**RÉSUMÉ**
GÉNÉRAL *La Ceinture de verdure est un endroit qui…* (Plan directeur de 1996) « … favorise une mosaïque de paysages et d'activités à caractère rural qui sont diversifiés et situés à proximité de la zone urbaine. »	RL:7 SN:2 CCN:1 En direct: 18 **TOTAL:28**	RL:0 SN:1 CCN:0 En direct: 5 **TOTAL:6**	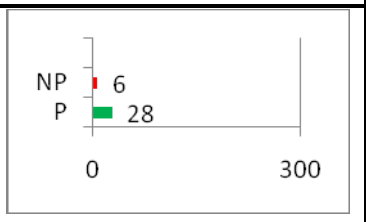
(Plan directeur de 1996) « … fournit à la capitale un décor de verdure distinctif. »	RL:3 SN:3 CCN:0 En direct: 7 **TOTAL:13**	RL:2 SN:0 CCN:0 En direct: 8 **TOTAL:10**	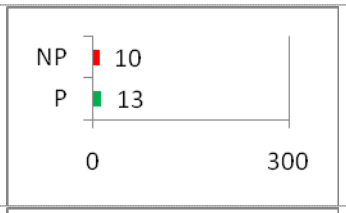
« … est une mosaïque de paysages ruraux et naturels représentatifs de l'histoire et du patrimoine du Canada. »	RL:3 SN:1 CCN:2 En direct: 9 **TOTAL:15**	RL:0 SN:1 CCN:0 En direct: 5 **TOTAL:6**	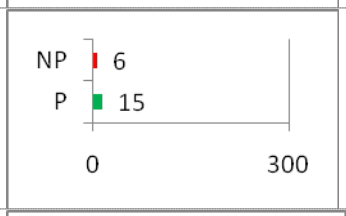
« … assure un espace fonctionnel à une variété d'usagers et d'installations, dont des institutions fédérales qui requièrent d'être éloignées des zones urbaines. »	RL:3 SN:1 CCN:0 En direct: 5 **TOTAL: 9**	RL:55 SN:24 CCN:14 En direct: 47 **TOTAL: 140**	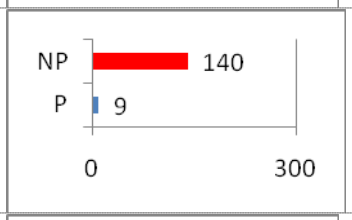
« … protège les terres humides, les forêts et les zones naturelles pour maintenir la santé des écosystèmes de la capitale. »	RL:117 SN:43 CCN:26 En direct: 55 **TOTAL: 241**	RL:0 SN:5 CCN:0 En direct: 2 **TOTAL: 7**	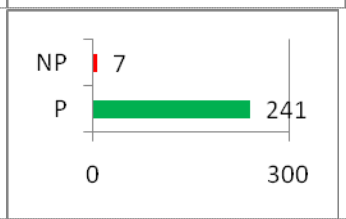
« … protège les terres pour des exploitations agricoles et forestières durables. »	RL:38 SN:11 CCN:3 En direct: 8 **TOTAL: 60**	RL:0 SN:6 CCN:0 En direct: 16 **TOTAL: 22**	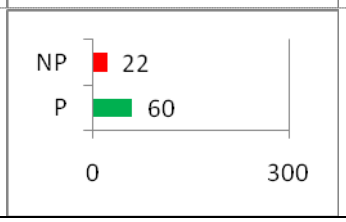

Élaborer une vision de la Ceinture de verdure pour 2060 - Composantes possibles de cette vision Compte tenu des conditions actuelles et de l'énoncé de vision actuel, lesquels des énoncés suivants devraient à votre avis être inclus dans la vision de l'avenir de la Ceinture de verdure? Indiquez **vos préférences avec une pastille verte**, et les énoncés que **vous ne souhaitez pas voir** inclus dans la vision de l'avenir de la Ceinture de verdure avec une **pastille rouge** :	**PRÉFÉRE**	**NON PRÉFÉRÉ**	**RÉSUMÉ**
La Ceinture de verdure procure aux visiteurs une expérience qui… (Plan directeur de 1996) « … contribue à la santé et à l'identité de la région de la capitale nationale ainsi qu'au sentiment de fierté qu'éprouvent les Canadiens à l'égard de leur capitale et de leur pays. »	RL:14 SN:9 CCN:3 En direct: 17 **TOTAL:43**	RL:0 SN:0 CCN:0 En direct: 8 **TOTAL: 8**	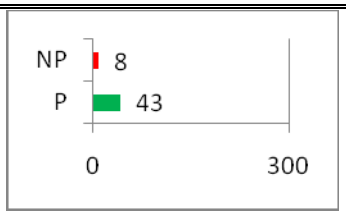
(Plan directeur de 1996) « … leur permet de prendre connaissance des aspects du Canada rural dans la capitale et de les apprécier. »	RL:0 SN:0 CCN:0 En direct: 7 **TOTAL: 7**	RL:0 SN:0 CCN:0 En direct: 7 **TOTAL: 7**	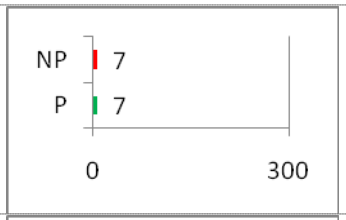
(Plan directeur de 1996) « …améliore la compréhension qu'ont les visiteurs des activités et des sites de la Ceinture de verdure et de la contribution de celle-ci à la région, à la capitale et au Canada….et encourage une variété d'approches d'interprétation et d'éducation »	RL:9 SN:2 CCN:0 En direct: 10 **TOTAL: 21**	RL:0 SN:1 CCN:0 En direct: 6 **TOTAL: 7**	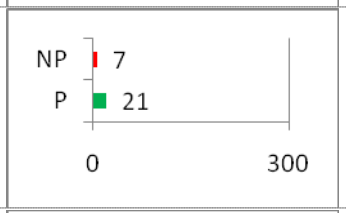
« … illustre la capitale nationale par le biais de ses paysages durables et de ses pratiques de gestion de terrains. »	RL:9 SN:6 CCN:6 En direct: 22 **TOTAL:43**	RL:0 SN:0 CCN:0 En direct: 4 **TOTAL: 4**	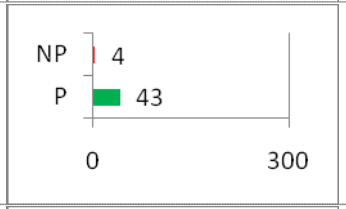
« … favorise la fierté locale qui peut être partagée par tous les Canadiens. »	RL:3 SN:1 CCN:1 En direct: 3 **TOTAL:8**	RL:0 SN:0 CCN:0 En direct: 9 **TOTAL: 9**	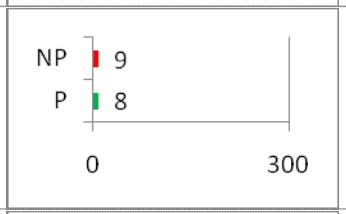
"… contribue à la qualité de vie et à l'identité de la région de la capitale nationale. »	RL:67 SN:18 CCN:2 En direct: 35 **TOTAL: 122**	RL:0 SN:0 CCN:0 En direct: 1 **TOTAL: 1**	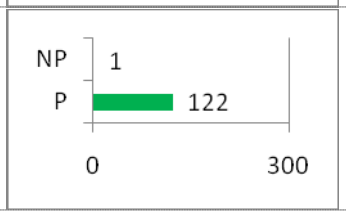

Élaborer une vision de la Ceinture de verdure pour 2060 - Composantes possibles de cette vision Compte tenu des conditions actuelles et de l'énoncé de vision actuel, lesquels des énoncés suivants devraient à votre avis être inclus dans la vision de l'avenir de la Ceinture de verdure? Indiquez **vos préférences avec une pastille verte**, et les énoncés que **vous ne souhaitez pas voir** inclus dans la vision de l'avenir de la Ceinture de verdure avec une **pastille rouge** :	**PRÉFÉRE**	**NON PRÉFÉRÉ**	**RÉSUMÉ**
« … assure une entrée aux zones urbaines de la capitale. »	RL:0 SN:0 CCN:4 En direct: 3 **TOTAL:7**	RL:82 SN:17 CCN:9 En direct: 38 **TOTAL:146**	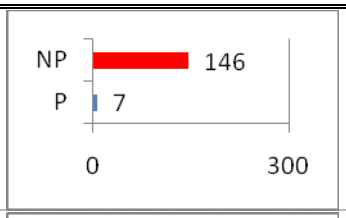
« … contribue à améliorer la sensibilisation et l'éducation du public à l'égard des aspects naturels et culturels de la Ceinture de verdure par le biais de la signalisation améliorée et des possibilités d'ordre éducatif. »	RL:16 SN:8 CCN:7 En direct: 8 **TOTAL:39**	RL:2 SN:3 CCN:0 En direct: 10 **TOTAL:15**	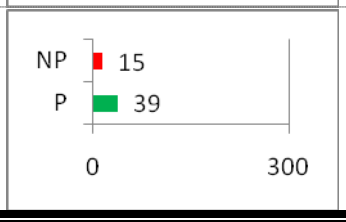
L'ENVIRONNEMENT NATUREL *Les zones naturelles de la Ceinture de verdure devraient…* (Plan directeur de 1996) « … préserver les écosystèmes naturels qui favorisent le grand milieu naturel de la région de la capitale nationale. »	RL:34 SN:3 CCN:6 En direct: 13 **TOTAL:56**	RL:0 SN:0 CCN:1 En direct: 1 **TOTAL:2**	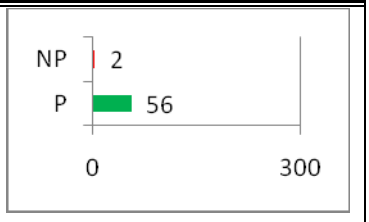
(Plan directeur de 1996) « … améliorer la santé écologique, l'intégrité et la diversité des milieux naturels d'importance et protéger ces écosystèmes de sorte qu'ils puissent continuer à remplir leurs fonctions écologiques et à exécuter leurs processus naturels tel que prévu pour chaque type d'écosystème. »	RL:9 SN:9 CCN:4 En direct: 16 **TOTAL:38**	RL:0 SN:0 CCN:0 En direct: 3 **TOTAL: 3**	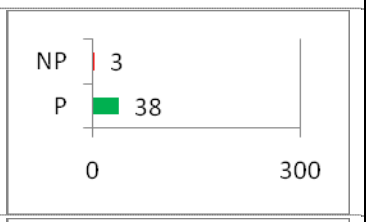
(Plan directeur de 1996) « … soutenir l'exploitation de forêts productives qui contribuent au maintien d'une collectivité prospère à proximité de la capitale »	RL:5 SN:4 CCN:0 En direct:5 **TOTAL: 14**	RL:0 SN:1 CCN:2 En direct: 6 **TOTAL: 9**	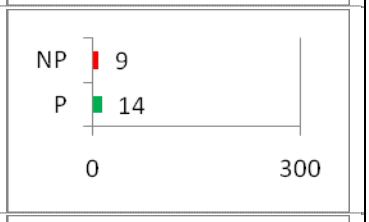
« … être étendues en superficie et en diversité pour englober des liens écologiques supplémentaires à l'intérieur des limites de la Ceinture de verdure, et d'autres composantes naturelles de la région de la capitale. »	RL:46 SN:33 CCN:26 En direct: 44 **TOTAL:149**	RL:2 SN:1 CCN:2 En direct: 6 **TOTAL:11**	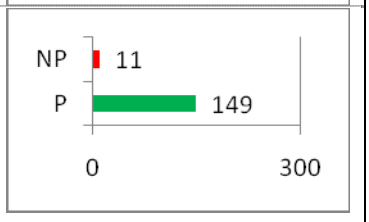

Élaborer une vision de la Ceinture de verdure pour 2060 - Composantes possibles de cette vision Compte tenu des conditions actuelles et de l'énoncé de vision actuel, lesquels des énoncés suivants devraient à votre avis être inclus dans la vision de l'avenir de la Ceinture de verdure? Indiquez **vos préférences avec une pastille verte**, et les énoncés que **vous ne souhaitez pas voir** inclus dans la vision de l'avenir de la Ceinture de verdure avec une **pastille rouge** :	**PRÉFÉRE**	**NON PRÉFÉRÉ**	**RÉSUMÉ**
« … demeurer à peu près les mêmes en termes de superficie et de variété et continuer d'être protégées telles qu'elles sont aujourd'hui. »	RL:4 SN:1 CCN:2 En direct: 10 **TOTAL: 17**	RL:1 SN:3 CCN:1 En direct: 12 **TOTAL: 17**	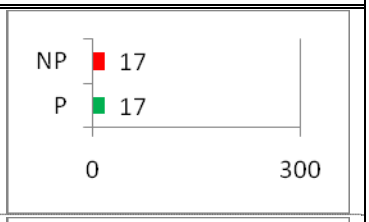
« … être examinées pour identifier les zones écologiques moins importantes pour une éventuelle transition vers d'autres utilisations du sol compatibles avec la Ceinture de verdure. »	RL:1 SN:3 CCN:0 En direct: 10 **TOTAL: 14**	RL:79 SN:28 CCN:23 En direct: 49 **TOTAL:179**	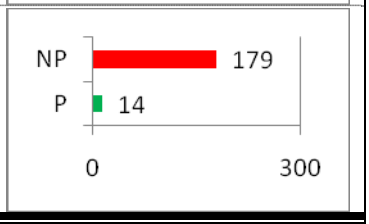
L'AGRICULTURE *<u>Les zones agricoles de la Ceinture de verdure devraient…</u>* (Plan directeur de1996) « … soutenir l'exploitation de fermes productives qui contribuent au maintien d'une collectivité rurale prospère à proximité de la capitale. »	RL:38 SN:9 CCN:3 En direct: 15 **TOTAL: 65**	RL:1 SN:3 CCN:0 En direct: 11 **TOTAL: 15**	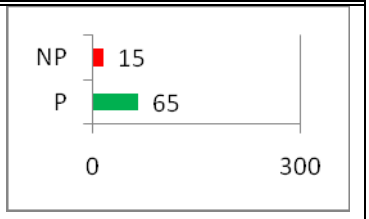
« … être étendues et diversifiées pour contribuer davantage à la production alimentaire locale et améliorer ainsi la sécurité alimentaire de la région de la capitale. »	RL:11 SN:25 CCN:7 En direct: 24 **TOTAL:67**	RL:20 SN:4 CCN:8 En direct: 15 **TOTAL: 47**	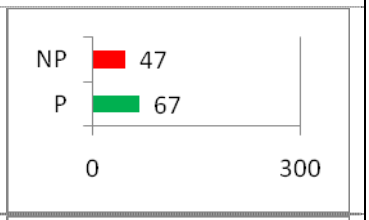
« … demeurer approximativement les mêmes en termes de la superficie et de la variété des types de fermes pour soutenir les entreprises agricoles actuelles. »	RL:10 SN:8 CCN:1 En direct: 11 **TOTAL:30**	RL:2 SN:3 CCN:2 En direct: 14 **TOTAL:21**	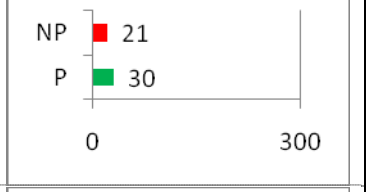
« … faire la démonstration de pratiques agricoles durables. »	RL:39 SN:9 CCN:7 En direct: 25 **TOTAL: 80**	RL:0 SN:1 CCN:0 En direct: 5 **TOTAL: 6**	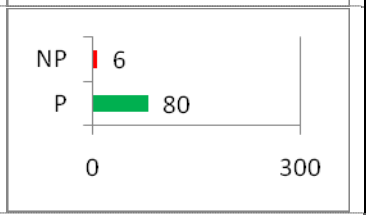

Élaborer une vision de la Ceinture de verdure pour 2060 - Composantes possibles de cette vision Compte tenu des conditions actuelles et de l'énoncé de vision actuel, lesquels des énoncés suivants devraient à votre avis être inclus dans la vision de l'avenir de la Ceinture de verdure? Indiquez **vos préférences avec une pastille verte**, et les énoncés que **vous ne souhaitez pas voir** inclus dans la vision de l'avenir de la Ceinture de verdure avec une **pastille rouge** :	**PRÉFÉRE**	**NON PRÉFÉRÉ**	**RÉSUMÉ**
« … être éliminées progressivement dans certains endroits, comme les sols agricoles de faible potentiel, au profit d'autres usages de la Ceinture de verdure. »	RL:7 SN:9 CCN:7 En direct: 17 **TOTAL: 40**	RL:41 SN:9 CCN:4 En direct: 39 **TOTAL: 93**	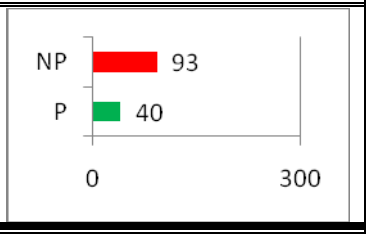
LES LOISIRS *Les possibilités récréatives de la Ceinture de verdure devraient…* (Plan directeur de 1996) « … encourager la diversité des expériences récréatives de plein air non structurées qui sont basées sur l'appréciation de l'environnement rural ou naturel »	RL:14 SN:5 CCN:6 En direct: 21 **TOTAL: 46**	RL:0 SN:0 CCN:0 En direct: 2 **TOTAL: 2**	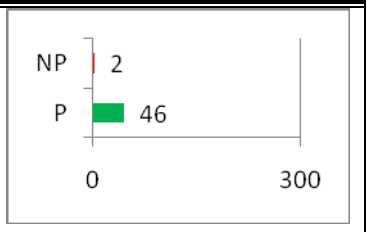
(Plan directeur de 1996) « … appuyer les installations existantes destinées à la collectivité et réduire au minimum l'utilisation des terrains de la Ceinture de verdure pour accueillir de nouvelles installations. »	RL:10 SN:6 CCN:2 En direct: 11 **TOTAL:29**	RL:2 SN:0 CCN:0 En direct: 3 **TOTAL:5**	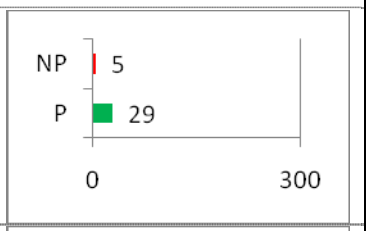
« … être étendues pour englober plus d'installations et d'activités qui soutiennent les activités de loisirs de niveau national ou régional, comme des services aux visiteurs et des programmes d'interprétation rehaussés »	RL:0 SN:2 CCN:0 En direct: 17 **TOTAL: 19**	RL:19 SN:11 CCN:9 En direct: 24 **TOTAL: 63**	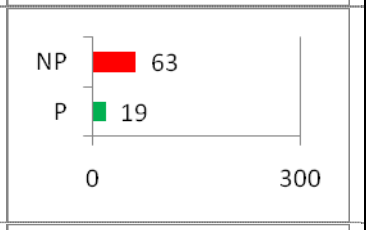
« … contribuer à mettre en œuvre les plans actuels en se concentrant sur l'aménagement de sentiers d'observation de la nature et du sentier de la Ceinture de verdure et sur l'entretien des pistes et installations récréatives existantes. »	RL:102 SN:25 CCN:19 En direct: 23 **TOTAL:169**	RL:0 SN:13 CCN:1 En direct: 2 **TOTAL:16**	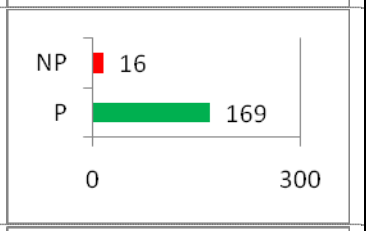
« … éviter l'introduction de nouvelles installations récréatives qui prônent une utilisation intensive des terres (comme les terrains de golf et les campings). »	RL:30 SN:14 CCN:14 En direct: 26 **TOTAL: 84**	RL:29 SN:9 CCN:18 En direct: 18 **TOTAL: 74**	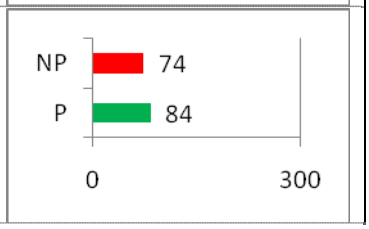

Élaborer une vision de la Ceinture de verdure pour 2060 - Composantes possibles de cette vision Compte tenu des conditions actuelles et de l'énoncé de vision actuel, lesquels des énoncés suivants devraient à votre avis être inclus dans la vision de l'avenir de la Ceinture de verdure? Indiquez **vos préférences avec une pastille verte**, et les énoncés que **vous ne souhaitez pas voir** inclus dans la vision de l'avenir de la Ceinture de verdure avec une **pastille rouge** :	**PRÉFÉRE**	**NON PRÉFÉRÉ**	**RÉSUMÉ**
« … être en grande partie éliminées, particulièrement lorsqu'elles interfèrent avec la santé des processus écologiques de la Ceinture de verdure. »	RL:1 SN:7 CCN:4 En direct: 11 **TOTAL: 23**	RL:64 SN:11 CCN:6 En direct: 28 **TOTAL: 99**	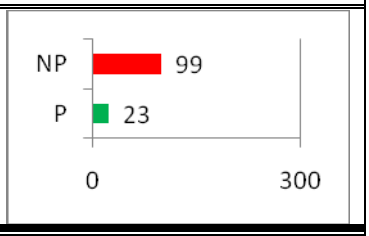
L'ENVIRONMENT BÂTI *Les installations bâties devraient…* (Plan directeur de 1996) « … servir de cadre à des installations favorisant les fonctions publiques, culturelles, symboliques ou administratives de la capitale. »	RL:1 SN:0 CCN:1 En direct: 10 **TOTAL: 12**	RL:9 SN:15 CCN:3 En direct: 10 **TOTAL:37**	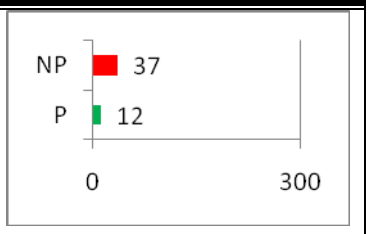
(Plan directeur de 1996) « … accueillir les organismes et institutions qui revêtent une importance pour la capitale et qui ont des besoins de terrains spéciaux comme, par exemple, de grands secteurs d'exploitation fermés. »	RL:0 SN:0 CCN:0 En direct: 6 **TOTAL: 6**	RL:12 SN:11 CCN:8 En direct: 9 **TOTAL: 40**	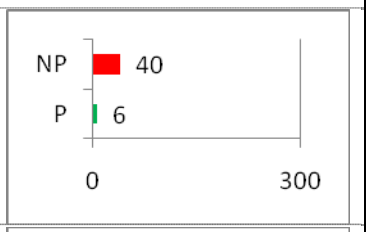
(Plan directeur de 1996) « … maintenir la présence d'une population rurale permanente dans la Ceinture de verdure de façon à accroître la vie collective, la sécurité et la qualité du paysage rural. »	RL:1 SN:0 CCN:0 En direct: 11 **TOTAL:12**	RL:8 SN:10 CCN:4 En direct: 5 **TOTAL:27**	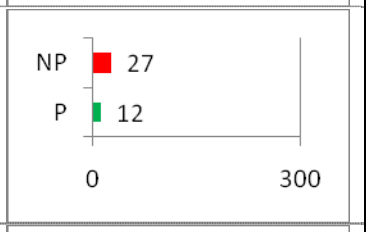
« … être étendues dans la mesure du possible parce que la Ceinture de verdure est un bon emplacement pour d'autres institutions publiques »	RL:0 SN:3 CCN:0 En direct: 4 **TOTAL: 7**	RL:123 SN:35 CCN:19 En direct: 45 **TOTAL: 222**	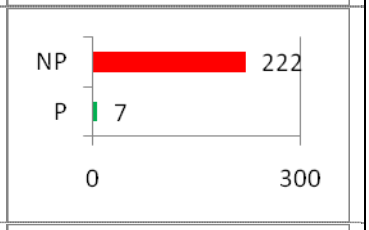
« … être autorisées à s'agrandir seulement lorsque les impacts environnementaux sont négligeables et que l'installation ne peut être déplacée ailleurs »	RL:39 SN:2 CCN:1 En direct: 17 **TOTAL: 59**	RL:0 SN:5 CCN:7 En direct: 1 **TOTAL:13**	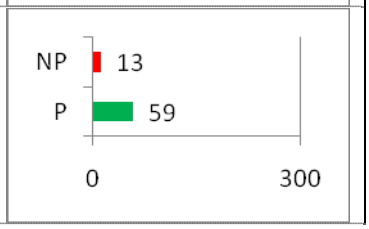

Élaborer une vision de la Ceinture de verdure pour 2060 - Composantes possibles de cette vision Compte tenu des conditions actuelles et de l'énoncé de vision actuel, lesquels des énoncés suivants devraient à votre avis être inclus dans la vision de l'avenir de la Ceinture de verdure? Indiquez **vos préférences avec une pastille verte**, et les énoncés que **vous ne souhaitez pas voir** inclus dans la vision de l'avenir de la Ceinture de verdure avec une **pastille rouge** :	**PRÉFÉRE**	**NON PRÉFÉRÉ**	**RÉSUMÉ**
« … être maintenues mais non agrandies tout en s'assurant que les installations fédérales et commerciales ainsi que les résidences existantes adoptent des pratiques de designs et de fonctionnement plus durables au fil du temps. »	RL:4 SN:3 CCN:6 En direct: 31 **TOTAL: 44**	RL:1 SN:3 CCN:1 En direct: 1 **TOTAL: 6**	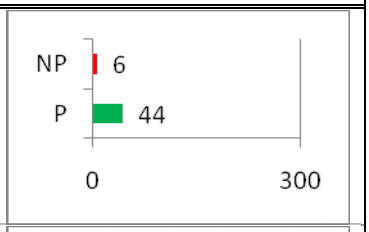
« … être éliminées progressivement au profit d'autres fonctions de la Ceinture de verdure. »	RL:17 SN:16 CCN:3 En direct: 26 **TOTAL:52**	RL:8 SN:2 CCN:0 En direct: 16 **TOTAL: 26**	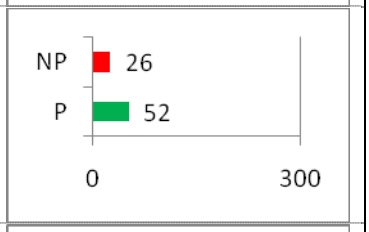
<u>La Ceinture de verdure devrait …</u> (Plan directeur de 1996) « … minimiser les intrusions de l'infrastructure dans la Ceinture de verdure en regroupant les principaux éléments d'infrastructure dans les couloirs communs »	RL:22 SN:2 CCN:5 En direct: 17 **TOTAL:46**	RL:0 SN:0 CCN:1 En direct: 1 **TOTAL:2**	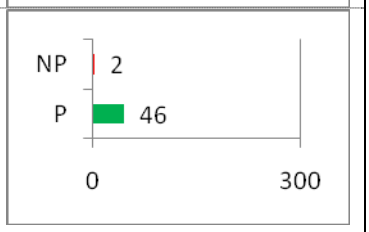
« … accueillir de nouveaux développements urbains (qu'ils soient commerciaux, institutionnels ou résidentiels) et des infrastructures sur des terrains sous-utilisés, en particulier le long des couloirs d'infrastructures existants. »	RL:3 SN:9 CCN:13 En direct: 8 **TOTAL:33**	RL:55 SN:34 CCN:28 En direct: 50 **TOTAL:167**	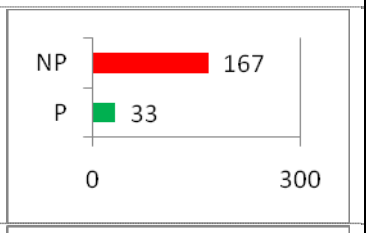
« …accueillir de nouvelles routes et voies de transport en commun pour répondre à la demande régionale. »	RL:22 SN:12 CCN:3 En direct: 5 **TOTAL:42**	RL:202 SN:38 CCN:24 En direct: 28 **TOTAL:292**	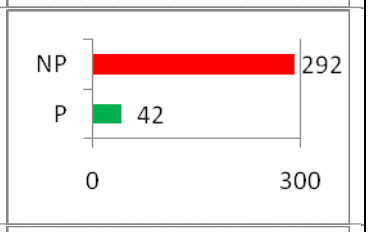
« … limiter des infrastructures là où le besoin en a été manifestement démontré et où les projets n'auront pas d'impact significatif sur les paysages naturels, agricoles, récréatifs ou visuels ou sur les installations fédérales de la Ceinture de verdure. »	RL:17 SN:3 CCN:1 En direct: 19 **TOTAL:40**	RL:2 SN:2 CCN:0 En direct: 2 **TOTAL:6**	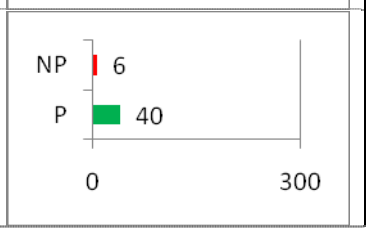
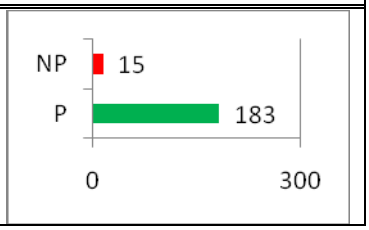
Élaborer une vision de la Ceinture de verdure pour 2060 - Composantes possibles de cette vision Compte tenu des conditions actuelles et de l'énoncé de vision actuel, lesquels des énoncés suivants devraient à votre avis être inclus dans la vision de l'avenir de la Ceinture de verdure? Indiquez **vos préférences avec une pastille verte**, et les énoncés que **vous ne souhaitez pas voir** inclus dans la vision de l'avenir de la Ceinture de verdure avec une **pastille rouge** :	**PRÉFÉRE**	**NON PRÉFÉRÉ**	**RÉSUMÉ**
« … ne devrait pas permettre d'autres projets d'infrastructures étant donné qu'ils ne sont pas compatibles avec les autres fonctions de la Ceinture de verdure. »	RL:94 SN:21 CCN:15 En direct: 43 **TOTAL:183**	RL:0 SN:3 CCN:2 En direct: 10 **TOTAL:15**